

# PERSPECTIVES

III LE DEVOIR AU CHIAPAS

## L'héritage morcelé du zapatisme

Le 1<sup>er</sup> janvier 1994, l'Ejército zapatista de liberación nacional surgit avec un « ¡Basta! ». Incarné par le commandant Marcos et sa cagoule, le mouvement zapatiste exprime le ras-le-bol contre une réforme agraire jamais achevée et une violence institutionnalisée envers les autochtones. *Le Devoir* est allé voir 25 ans plus tard si ce mouvement a pu faire bouger les choses.

JÉRÔME DELGADO  
AU CHIAPAS  
LE DEVOIR

Après des heures à traverser collines et montagnes, le dernier kilomètre vers San Pedro Cotzilnam, communauté autonome et zapatiste de la municipalité d'Aldama, nous réserve une surprise : un convoi policier. Les forces de l'ordre sont rares sur les routes du Chiapas. Surtout en territoire zapatiste, où elles n'ont pas d'emprise.

« San Pedro est autonome. Nous n'en avons pas le contrôle. Mais on nous autorise à la traverser », explique le commandant de la patrouille ornée de la devise « Protéger et servir ». Pour remplir sa mission à Cocol, communauté

voisine non zapatiste — et non autonome —, la « police préventive » doit négocier ses passages.

Le zapatisme, parfois appelé néozapatisme et dont le nom fait référence à Emiliano Zapata (1879-1919), figure de la Révolution mexicaine (1910-1920), prône un mode de vie qui va au-delà des mœurs politiques et sociales du pays. L'autonomie des peuples autochtones forme le socle du discours. Les zapatistes refusent l'aide gouvernementale, exploitent leurs terres, gèrent leurs écoles, veillent à leur santé...

Depuis la rébellion de 1994, deux Chiapas cohabitent en se partageant pauvreté et violence. Dans cet État rural, pluriel (12 langues reconnues) et le plus pauvre du Mexique, les revendications zapatistes ont donné naissance, en 25 ans, à une cohabitation complexe, comme celle à Aldama. Les populations autonomes s'entremêlent avec celles qui se désignent progouvernementales, ou *de gobierno*. Le visiteur ne s'en rend compte que lorsqu'un panneau fait main l'en avise.

« *Lento, pero avanzo* » (lentement, mais j'avance) : la peinture murale et son slogan annoncent un *caracol* (« escargot »), enclave zapatiste dont l'accès est fortement contrôlé. Il en existe cinq, de ces zones apparues en 2003, qui servent aux rassemblements politiques ainsi que de sites pour les cliniques de santé, les écoles et... les boutiques de souvenirs.

Pionnier de l'altermondialisme, le zapatisme suscite la curiosité, et un *caracol* peut attirer un midi des enseignants mexicains venus préparer une visite scolaire, des journalistes québécois et un couple de touristes néo-zélandais.

**Vue de l'intérieur**

Le *caracol* d'Oventic est le plus accessible, par sa proximité avec San Cristóbal

VOIR PAGE B 2 : CHIAPAS

LIRE AUSSI LA SUITE DE NOTRE DOSSIER SUR LE CHIAPAS, EN TEXTES ET IMAGES, EN PAGES B 2 ET B 3.



### PERSPECTIVES

Aide internationale : une logique et ses limites

B 4

### PERSPECTIVES

« La pertinence du Bloc », une chronique de Konrad Yakabuski.

B 5

### PERSPECTIVES

Donald Trump, un président instable en train de perdre pied

B 6

### MONDE

« Les sables mouvants de la destitution », une chronique d'Élisabeth Vallet |

B 13

## B 2 | DOSSIER CHIAPAS



## Territoire(s) disputé(s)

Les conditions sont réunies pour que le brasier s'enflamme au Chiapas

JÉRÔME DELGADO  
AU CHIAPAS  
LE DEVOIR

« Tu vois l'arbre vert ? pointe Alonzo Pérez, un des leaders de la communauté de Xuxché, dans la région Los Altos de Chiapas. C'est de là [la municipalité de Chenalhó] que viennent les tirs. »

Il faut un œil de lynx pour distinguer l'arbre en question. Séparées par une rivière, les deux vallées ennemies sont distantes d'un kilomètre. Ça ne les empêche pas de se tirer dessus depuis 2016. Cet après-midi, Alonzo Pérez ne s'en soucie guère.

Deux jours plus tôt, une série de coups de feu avait visé la municipalité d'Aldama et ses 8000 âmes, dont un demi-millier habitent Xuxché. La population vit sous une tension constante, surtout depuis avril et l'assassinat du président municipal.

Paisible en apparence, Los Altos, au centre-nord du Chiapas, est emblématique du mouvement zapatiste. Sa ville phare, San Cristóbal de las Casas, a été l'une des cinq villes prises d'assaut en 1994. Depuis, l'autonomie des autochtones, fer de lance des zapatistes, a pris racine à travers les champs de café.

À Aldama, par exemple, zapatistes et non-zapatistes cohabitent. En harmonie, selon Lucio Manuel López, un producteur de café qui n'a pas rejoint le mouvement rebelle. « Nous sommes tolérants à Aldama, nous avons quelques heurts, mais pas de litiges, affirme-t-il. Leur lutte n'est pas contre nous, mais contre un système. »

Si le zapatisme et son modèle contestataire ont davantage divisé qu'unifié, le conflit avec Chenalhó dépasse ce seul constat. L'objet de discorde : 60 hectares de culture de café, recelant un précieux point d'eau.

Depuis 40 ans, l'aire a été attribuée par décret gouvernemental ou par décision judiciaire à l'une ou l'autre des municipalités. La récente montée de la violence tue dans les deux camps, fait fuir des populations. Les quatre localités d'Aldama en sont marquées. À Tabak, des caféiers se meurent, abandonnés. À Xuxché, l'école a fermé pendant une partie de l'année dernière. À Cocó, des artisanes restent cloîtrées chez elles. Dehors, la police surveille, aux côtés d'une maison trouée par les balles.

La brigade admet avoir reçu l'ordre de ne pas intervenir. Et l'autorisation de fuir en cas de tirs. « On fait rapport et on part », dit l'un des policiers.

## Qui divise le Chiapas ?

Pour expliquer l'agression mutuelle, les uns évoquent le vieux litige agraire, cas fréquent dans un État pris avec une inéquitable répartition des terres. Les autres soupçonnent les paramilitaires, qui agissent en toute impunité. Devant ce flou, si récurrent au Chiapas, certains craignent la guerre civile.

Depuis les années 1990, des paramilitaires sèment la pagaille. D'abord financés secrètement par l'État mexicain en riposte à l'EZLN, le bras armé des zapatistes, ils sont aujourd'hui soutenus par la passivité des forces de l'ordre. Les hors-la-loi sont pour plusieurs la preuve qu'une guerre dite de basse intensité vise les autonomistes.

« Les paramilitaires, c'est une stratégie de contre-insurrection du gouvernement, affirme Azalia Hernández, du centre pour les droits de la personne Frayba. Au sein des villages, on recrute des gens pour combattre les zapatistes. Et ceux qui n'acceptent pas de s'enrôler finissent par être persécutés. »

Parmi les demandes des zapatistes (éducation, santé, justice...), la question du territoire est primordiale. « La terre est à ceux qui la travaillent », arguent-ils. Depuis la Révolution mexicaine de 1910, la réforme agraire et ses reformulations ont échoué, notamment dans l'application du *ejido*, sorte de lot collectif au bénéfice des paysans. Jusqu'en 1992, l'État redistribuait les terres, rachetées aux grands propriétaires, en les gardant sous le régime public. Puis la donne a changé.

« Depuis 1992, une loi autorise le gouvernement à entamer un processus de privatisation. De plus, des *ejidos* ont été annulés au motif que les terres occupent des réserves naturelles. Depuis 25 ans, les paysans se battent entre eux, et on se dirige vers une guerre civile, craint Gabriel Asensio Franco, du centre universitaire CIMSUR. La terre est au cœur du litige. »

À qui la faute ? demande le père catholique Marcelo Pérez, basé à Simojovel, municipalité entourée de communautés zapatistes. « Au gouvernement,

répond l'homme d'origine autochtone. La violence, les populations déplacées, les expropriations, tout est dû à la corruption de l'État. »

De sa paroisse aux murs blancs et jaunes, le curé accuse l'État, dans ses homélies, de miser sur le désordre créé par les milices armées pour mettre en échec le zapatisme.

Le gouvernement du Chiapas a de son côté refusé nos demandes répétées d'entrevue.

Pendant ce temps, la résistance se poursuit. Car c'est bien de résistance qu'il s'agit. Au modèle néolibéral et à la hiérarchisation du pouvoir. À une société imposée par la caste dominante, les *mestizos* non-autochtones. Ainsi qu'aux « mégaprojets », terme usuel pour dénoncer l'exploitation du territoire sur le dos des autochtones. Une résistance risquée.

Selon le site d'information en droits de la personne Somos el medio, le nombre de meurtres d'environnementalistes au Chiapas depuis le début de 2019 est un des plus élevés au pays. Le trait commun, d'une année à l'autre : l'opposition aux mégaprojets. L'ONG Global Witness, citée par Somos el medio, considère que « 40 % des victimes défendent des zones vierges visées par des entreprises ».

Au Chiapas, le cas le plus célèbre concerne une minière canadienne. Le leader autochtone Mariano Abarca menait la contestation d'un projet dans Chicomuselo, localité riche en barytine, utile pour l'industrie pétrolière, quand il a été assassiné, en 2009.

## « Aide » gouvernementale

La guerre de basse intensité s'exprime aussi par les programmes d'aide des gouvernements successifs, qui cherchent ainsi, selon plusieurs, à rendre l'option zapatiste caduque. En 2014, le projet d'inclusion sociale destiné à enrayer la pauvreté aurait injecté 63 milliards de pesos, selon le Conseil national d'évaluation de la politique en développement social.

Le père Marcelo, résolument à gauche, qualifie cet argent de malsain. « Avant 1994, les écoliers ne recevaient pas de repas, reconnaît-il. Mais ces projets paternalistes divisent les communautés, ne valorisent pas le travail. Après, les



Aracely Cruz Lopez, représentante d'un village tsotsil au sein de la « Caravane des pieds fatigués », arrêtée quelques jours à la sortie du péage de Tuxtla Gutiérrez

gens ne font qu'attendre l'argent. Le tissu social est affaibli. » Le chercheur Gabriel Asensio Franco est du même avis : « Des travailleurs du café, il n'y en a plus. »

Gustavo Castro, de l'organisme Otros Mundos, ne croit pas que ces programmes cherchaient à diviser, mais admet qu'ils causent des dommages collatéraux. « Les disputes pour la terre, elles, sont devenues une stratégie de division, note-t-il. Des groupes soutenus par des présidences municipales, jadis associées au PRI [le parti politique à la

## Le zapatisme n'est pas exempt de paradoxes

## CHIAPAS

SUITE DE LA PAGE B 1

de las Casas, cœur touristique du Chiapas. Il faut montrer patte blanche avant d'être autorisé à y entrer, mais tout le monde est le bienvenu : les zapatistes, célèbres par la cagoule qui protège leur identité, aiment se donner en exemples.

Oscar, notre hôte cagoulé en ce calme dimanche, habite une communauté autonome des environs. Il passe une semaine sur deux à Oventic, à faire le guide. Sa langue maternelle est le tsotsil, et il parle un espagnol simple, cherchant parfois ses mots. De toute évidence, il est plus à l'aise avec les

grandes lignes officielles qu'avec des réponses à développer.

Les établissements scolaires accueillent parfois les étrangers — « comme chez vous », précise Oscar. Ils viennent là pour apprendre l'a b c du zapatisme. Les vrais écoliers font une quinzaine de jours ici, une quinzaine de jours chez eux. Les dortoirs leur sont destinés, les cuisines aussi. Ce qui se mange au *caracol* provient du *caracol*, dit le guide, à la vue d'une chèvre.

Le terrain est dominé par une estrade, au bout du sentier central. C'est là que les leaders tiennent leurs discours. Devant la scène, un terrain de basketball. Personne n'y joue, mais son usure prouve qu'il n'est pas que décor. La cible au-dessus du panier ? L'étoile rouge zapatiste.

Le zapatisme n'est pas exempt de paradoxes. Dans une boutique, les t-shirts aux motifs révolutionnaires côtoient ceux aux emblèmes capitalistes. « Nous aussi aimons en acheter », répond l'employé devant un t-shirt Tommy Hilfiger.

## Un autre monde viable

Lors du soulèvement de 1994, l'État mexicain riposte violemment. Les combats durent onze jours et aboutissent, en 1996, aux accords de San Andrés. Qui ne se concrétisent pas. Lié à l'activisme paysan des années 1970 apparu au Chiapas et ailleurs en Amérique latine, le zapatisme s'organise dès lors seul.

Le projet zapatiste, cet « autre monde viable » dans lequel « le peuple commande et le gouvernement obéit », repose sur une dynamique à l'horizontale. Aux yeux d'Alejandro Reyes, un non-autochtone fondateur de Radio Zapatista, média d'information en ligne, le modèle basé sur la Junta de buen gobierno (JBG) [« Conseil du bon gouvernement »] est l'un « des plus beaux cas

de démocratie non représentative ».

Chaque *caracol*, doté de sa JBG, est l'épicentre des « municipalités autonomes rebelles zapatistes » (MAREZ). Des MAREZ, il y en aurait moins de quarante, mais des centaines de communautés zapatistes existeraient en dehors d'elles. Il est difficile de le préciser, tant l'autonomie ne couvre pas un espace continu et précis. C'est ce qui fait dire à Marco Estrada, chercheur du Colegio de México, que l'ensemble du mouvement occupe « un territoire plus imaginaire que géographique », dont l'influence n'atteint parfois qu'une minorité de gens.

Dans ce système, les porte-parole de l'EZLN, hier Marcos, aujourd'hui Moises, ne sont que des *subcomandantes*. Les *comandantes*, ou la *comandancia*, elle, se compose de civils. Officiellement, le mouvement a déposé les armes, mais l'EZLN conserve son autorité.

## Dilapidation d'argent

Pour Marco Estrada, le zapatisme est « paradoxal ». Celui qui a dirigé le livre *Los indígenas de Chiapas y la rebelion*



PHOTOS  
VALÉRIAN  
MAZATAUD  
LE DEVOIR

**1**  
Vue de la région  
de San Cristóbal  
de las Casas

**2**  
À la fois école  
de métiers,  
d'arts et centre  
de recherche,  
doté de dortoirs  
et d'une grande  
cafétéria (notre  
photo), le campus  
UniTierra est  
situé aux limites  
de San Cristóbal  
de las Casas.  
Officiellement  
non-zapatiste,  
il sert néanmoins  
de base à des  
grands forums  
de discussions  
politiques.

**3**  
Alonzo Pérez,  
un des leaders de  
la communauté  
de Xuchén,  
dans la région  
Los Altos de  
Chiapas, dans  
son costume  
traditionnel

**4**  
Dans le village  
de Cocó,  
non zapatiste, un  
groupe  
de femmes  
tisserandes vit  
dans la terreur  
permanente  
des tirs de la  
municipalité  
de l'autre côté  
de la vallée.

**5**  
Visite de l'école  
autochtone  
et bilingue de  
Las Ollas, village  
tsotsil et  
non zapatiste  
de 1000 âmes

**Page B 1**  
Oscar, le guide,  
devant  
une murale  
représentant  
la comandanta  
Ramona, lors  
de la visite du  
caracol zapatiste  
d'Oventic.

*Ce reportage  
au Chiapas a été  
financé grâce au  
soutien du Fonds  
de journalisme  
international  
Transat-  
Le Devoir.*

tête du pays pendant 70 ans], prennent les armes. On les tolère, l'armée les protège. Les conflits comme celui à Aldama ou les mouvements de population en sont la conséquence. »

Sans eau ni électricité, cachés sous des abris inondables en cas d'averse, les leaders de la « Caravane des pieds fatigués » affichaient leur désarroi lors de notre passage en juin. Après avoir été la proie d'agressions pendant quatre ans, ces 100 familles ont fui leurs villages. Leur campement de fortune, sur le bord de l'autoroute entre la capitale

du Chiapas, Tuxtla Gutierrez, et San Cristóbal, était un énième cri du cœur.

« Nous exigeons que le gouvernement force le démantèlement des groupes paramilitaires, qu'il emprisonne nos agresseurs et qu'il nous permette de rentrer chez nous », expliquait Juan Hernández, sous un soleil de plomb.

Les conditions sont réunies pour que le brasier s'enflamme au Chiapas malgré l'accord de paix. Un soulèvement similaire à celui de 1994 est néanmoins improbable, estiment les observateurs. Reste que la situation peut évoluer rapidement.

*zapatista* (2009) estime que l'attitude antigouvernementale des zapatistes les a poussés à « une dépendance envers les groupes étrangers sensibles à leur cause, dont le financement provient des gouvernements et agences internationales ».

Selon le chercheur, n'eût été l'aide étrangère, les zapatistes du Chiapas vivraient dans une situation précaire. Le reste de la population, d'après ses observations, n'a pas été plus choyé.

« Beaucoup d'argent a été dépensé par l'État pour neutraliser l'influence des zapatistes, mais une bonne partie a été perdue dans la corruption », affirme-t-il.

Une opinion qu'il n'est pas le seul à avancer. La voix semble fatiguée, mais ni l'âge ni la peur n'ont raison de Concepción Villafuerte. Depuis le décès de son mari, c'est elle, la plume de *La Foja Coleta*, média alternatif préoccupé par la réalité autochtone. On a contacté la dame sur la base de ses faits d'armes : elle a été la première à relayer la déclaration de guerre de 1994.

Plus d'une fois menacée de mort, Concepción Villafuerte se déplace

escortée par son petit-fils. Notre rendez-vous ne fait pas exception. Elle affirme ne pas être une sympathisante zapatiste. Ni le contraire. C'est la véracité de ses articles — sur la corruption et la violence — qui dérange, dit-elle.

« Qu'a donné le zapatisme ? Rien. Au contraire, on se fait piller », clame la reporter.

Selon elle, les fonds publics ont servi à enrichir les fonctionnaires, à armer des groupes clandestins, à imposer des projets de grande échelle. « Et les pauvres sont encore pauvres. »

La prise de pouvoir à Mexico en décembre 2018 par un politicien progressiste, Andrés Manuel López Obrador (AMLO), avait donné espoir à ceux qui souhaitent la reprise du dialogue. Après six mois de présidence, la plupart déchantent déjà, à l'instar de Marco Estrada.

« Je ne crois pas qu'AMLO et l'EZLN s'affronteront, dit-il. Mais il n'y aura pas de rapprochement non plus. Le gouvernement a opté pour faire semblant de consulter les autochtones. Une autre occasion ratée. »

## La fierté retrouvée des autochtones

JÉRÔME DELGADO  
AU CHIAPAS  
LE DEVOIR

Lorsque les zapatistes ont pris d'assaut l'hôtel de ville de San Cristóbal de las Casas, la municipalité n'était pas encore une destination hautement touristique. Elle était régie par des us d'une autre époque. Un autochtone devait descendre du trottoir pour laisser passer un non-autochtone. Et incliner la tête.

« San Cristóbal ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans [le soulèvement de 1994], jure Alessandro Zagato, Coletos et adhérent zapatiste. C'était une ville pratiquement fermée, avec un système proche de l'apartheid. »

On ne voit plus une telle attitude en 2019. Certes, San Cristóbal s'est embourgeoisée, est devenue une ville de touristes. Mais personne ne descend plus du trottoir par obligation.

Y a-t-il un avant et un après 1994 ? Les Coletos — les habitants de San Cristóbal — en sont convaincus. Même située hors des zones zapatistes, leur ville s'est radicalement transformée. Pour le mieux. « Les Coletos étaient racistes, racistes, répète Gustavo Castro, de l'organisme politisé Otros Mundos. C'était un racisme puissant, mais aujourd'hui, les autochtones se sentent les plus forts. Cette fierté identitaire est une conséquence du zapatisme. »

Le coordinateur de l'OBNL estime que les autochtones du Chiapas ont gagné bien plus que de l'estime : une place dans le programme du pays. « L'EZLN n'est ni ouvrier ni syndical. Il est formé d'autochtones. Et personne ne les attendait là. On les assimilait culturellement ou on les oubliait. »

Lorsque le père Marcelo Pérez nous donne rendez-vous à la messe du lendemain, à 7 h, il ajoute aussitôt : « heure de Dieu ». Ici, dans Simojovel, municipalité connue depuis 45 ans pour son activisme paysan, la référence divine est de mise. L'heure avancée d'été est contraire aux racines locales.

De culture tsotsil, le père Marcelo est une vedette, tant il lutte aux côtés des peuples *originarios*. À l'instar du pape François, il le fait sous la cape de la théologie de la libération, branche de l'Église très à gauche et très branchée en Amérique latine.

« La désobéissance [de l'Église] est saine si elle se fait pour des questions de vie, de liberté, de justice », dit le curé qui, dans l'homélie ce matin-là, accuse l'armée d'être au service des grandes entreprises. Il le fait à ses risques. Depuis 2014, sa tête vaut 1 million de pesos. Ça ne l'empêche pas de proclamer ce qu'il estime être la vérité. Ou de porter la casquette zapatiste ornée d'une étoile rouge.

### Tradition et modernité

Un manguier, un pommier, un avocatier... La cour familiale chez le producteur de café Lucio Manuel López est un petit paradis. Rustique, mais garni et fonctionnel, doté notamment d'un système maison pour récupérer et chauffer l'eau. La plantation de café, que l'homme a reprise de son père, est à quelques minutes de marche.

Depuis trois ans, Lucio Manuel López y a investi 200 000 pesos (près de 15 000 \$). Il a réussi à diminuer la proportion d'ensolaillement de son terrain et s'est équipé pour torréfier son café. Le but : ne plus dépendre des distributeurs qui achètent sa production au prix de 25 pesos le kilo. Lui le vend le double.

« J'ai tout fait moi-même, avec mon argent. Tout. Je souhaite récupérer mon investissement cette année. Grâce à Dieu, ça s'annonce bien. »

Sa PME, Café Cotsilnam, est en fait une coopérative de plusieurs petits producteurs, dont l'alliance reprend en esprit la pensée zapatiste. Mais la fierté autochtone ne vient pas sans tiraillements. Pour vendre son café directement aux restaurants, Lucio Manuel López doit accepter machinerie, téléphonie et tout un arsenal de modernité.

« On doit préserver la connaissance de ce qui nous entoure. Nos ancêtres vivaient mieux, en se soignant avec les plantes et les arbres. L'alimentation n'était pas transformée, souligne le producteur, qui refuse de se dire pauvre. Je m'estime riche : j'ai du maïs, du frijol. Mais, oui, l'argent est parfois nécessaire. Nous voulons une télévision et des vêtements comme ceux que tu portes. »

L'insurrection zapatiste a apporté, croit-il, un sentiment d'autonomie et une forme de résistance chez les autochtones. Même chez lui, qui n'a pas adhéré au mouvement.

Pour Leticia Pérez, du Frente estatal de mujeres indígenas de Chiapas, l'année 1994 est « un moment charnière, porté par des nouvelles idées ». « Ramona est un emblème, dit celle qui était adolescente à l'époque. On n'avait jamais entendu une voix de femme. »

La *comandanta* Ramona (1959-2006) est une figure clé du zapatisme, à la base notamment de la Ley revolucionaria de mujeres (1993). Son visage demeure parmi les plus reproduits, sa voix, parmi les plus écoutées. « Les femmes ne pourront marcher qu'une fois organisées ; seules, jamais » : son énoncé est à la base du féminisme de Leticia Pérez.

### État multilingue

Le Chiapas compte plus d'un million de locuteurs de langues autochtones. On y parle 12 langues, dont 11 de la famille maya. Sans compter celles qui ne sont pas reconnues. Si les années 1970 ont donné forme écrite à ces cultures de tradition orale, leur survie demeure fragile, sauf dans quatre cas — les cultures tsotsil, tseltal, chol et zoque, la non maya.

N'empêche, depuis 1994, de petites communautés linguistiques ont été découvertes, notamment par le Centro estatal de lenguas, arte y literatura indígena. L'organisme indépendant est un des rares nés des accords de San Andrés, signés en 1996 par le gouvernement mexicain et l'EZLN, mais mis de côté par la suite.

Le débroussaillage de Juan Vásquez, linguiste diplômé au Texas, est d'une autre nature : il entend diffuser une grammaire chol, sa langue maternelle, qu'il partage avec 200 000 personnes. Il est convaincu que l'avenir du chol dépend de l'enseignement au primaire d'une grammaire claire. Donc, des profs. « Or, on priorise la formation d'enseignants d'espagnol et de mathématiques », constate-t-il.

« Le manque d'enseignants est le principal problème. Ici, seulement deux sur onze parlent la langue des enfants », reconnaît Pedro Hernández, directeur de l'école bilingue de Las Ollas, village tsotsil et non zapatiste de 1000 âmes.

Difficile d'appliquer le principe d'une éducation en espagnol et en langue originelle, comme le prône un plan fédéral depuis les années 1980.

Zapatisme ou pas, le Chiapas polyglotte est réel. La différence, c'est qu'hier ça passait par la souffrance. Aujourd'hui, les autochtones s'affichent sans peur.

## Les valeurs canadiennes

MICHEL DAVID



**A**ndrew Scheer a connu un de ses rares bons moments lors du *Face-à-face* de mercredi, sur les ondes de TVA, quand il a lancé à Justin Trudeau : « Je pense que les Québécois et les Québécoises se sont ennuyés de M. Harper pendant le voyage en Inde. » Jusqu'à nouvel ordre, le Québec fait toujours partie du Canada et même ceux qui souhaitent en sortir n'ont pas apprécié le comportement infantile de son premier ministre. M. Harper était peut-être détestable, mais il n'était pas ridicule.

Même à l'époque où l'indépendance semblait à portée de main, Jacques Parizeau savait bien que la grande majorité des Québécois n'éprouaient pas d'aversion pour le Canada, qu'ils lui reconnaissaient de nombreuses qualités, même s'ils déploraient son refus d'accepter leur différence. M. Parizeau ne voyait d'ailleurs aucune objection à ce qu'ils conservent leur passeport canadien, même si le Québec quittait la fédération.

Même ceux qui ne pouvaient pas voir Jean Chrétien en peinture lui ont été reconnaissants d'avoir refusé d'entraîner le pays dans la guerre en Irak, malgré les pressions de George W. Bush. Le contraste entre Justin Trudeau et Donald Trump, que le collègue Paul Wells a savoureusement comparés à Bambi et à Godzilla, a donné aussi bonne conscience aux Québécois ainsi qu'aux autres Canadiens. M. Trudeau était sans doute un peu agaçant avec ses *selfies*, mais le voir accueilli comme une rock star dans les capitales étrangères faisait un petit velours.

• • • • •

Le droit des femmes à disposer de leur corps n'est pas une valeur propre au Québec. Voilà maintenant plus de trente ans que la Cour suprême du Canada a décriminalisé l'avortement par son jugement historique dans la cause Morgentaler. Andrew Scheer a beau répéter qu'un gouvernement conservateur ne rouvrirait pas le dossier, la seule pensée qu'il puisse en être autrement provoque la même inquiétude d'un bout à l'autre du pays.

L'énergie hydroélectrique dont ils disposent en abondance permet aux Québécois de poser en champions de la lutte contre les changements climatiques. Seraient-ils aussi vertueux si le sous-sol québécois regorgeait de pétrole ?

L'Assemblée nationale a assurément fait œuvre de pionnier dans le dossier de l'aide médicale à mourir. Elle se heurte sans doute à une plus grande opposition dans le reste du pays, mais il demeure que c'est un procès intenté par l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique qui a abouti à l'arrêt Carter de 2015. Un grand nombre de Canadiens aspirent aussi à mourir dans la dignité.

Alors que plusieurs provinces canadiennes ont élu des députés du Parti vert, qui forme l'opposition officielle à l'Île-du-Prince-Édouard et détient la balance du pouvoir en Colombie-Britannique, on n'a jamais élu un député vert au Québec. Il y a tout juste un an, on a plutôt porté au pouvoir un parti dont le programme était complètement muet sur la protection de l'environnement.

• • • • •

Soit, la personnalité de M. Scheer n'est pas très inspirante. Si la campagne conservatrice ne semble pas donner les résultats escomptés au Québec, ce n'est cependant pas en raison d'un quelconque rejet des valeurs dites québécoises ou parce que le Bloc québécois lui a volé sa place de chouchou de François Legault. En réalité, il est bien plus respectueux de l'identité québécoise et des compétences du Québec que ne l'est Justin Trudeau. Le problème est plutôt que ses positions vont à l'encontre des valeurs canadiennes que partagent un grand nombre de Québécois, comme l'a très bien illustré le débat de mercredi.

**Alors que plusieurs provinces canadiennes ont élu des députés du Parti vert, qui forme l'opposition officielle à l'Île-du-Prince-Édouard et détient la balance du pouvoir en Colombie-Britannique, on n'a jamais élu un député vert au Québec. Il y a tout juste un an, on a plutôt porté au pouvoir un parti dont le programme était complètement muet sur la protection de l'environnement.**

Il est vrai que le défilé de mode auquel M. Trudeau s'est livré lors de sa visite en Inde était gênant, mais couper l'aide internationale de 1,5 milliard, comme le ferait un gouvernement Scheer, est encore plus gênant. Il est très possible que cette aide ne soit pas utilisée de façon optimale et qu'elle doive être réorientée, mais quelqu'un pense-t-il sérieusement qu'elle soit aujourd'hui moins nécessaire ?

C'est un comité de l'ONU présidé par un ancien premier ministre canadien, Lester B. Pearson, qui avait demandé aux pays développés de lui consacrer 0,7 % de leur PIB. Le Canada n'a jamais atteint cet objectif, mais s'en éloigner encore pour financer les promesses électorales des conservateurs a quelque chose d'indécent. Cette mesquinerie ne pèsera sans doute pas lourd dans le secret de l'isolement, mais elle s'accorde mal avec l'idée que de nombreux Québécois se font encore du Canada. Évidemment, si ce pays n'existe plus...

# Une logique et ses limites

L'indicateur de développement retenu par les conservateurs dans leur plan pour l'aide internationale occulte la complexité des enjeux

**Dans une campagne électorale marquée par des annonces visant souvent des objectifs similaires, les conservateurs se sont distingués cette semaine avec un engagement contrasté : couper 25 % dans l'aide internationale et réduire des deux tiers la liste des pays bénéficiaires. Explications.**

GUILLAUME BOURGULT-CÔTÉ  
LE DEVOIR

L'affirmation frappe : « Justin Trudeau continue à envoyer des centaines de millions de dollars d'impôt des Canadiens à des pays riches et à des dictatures étrangères », a soutenu Andrew Scheer mardi.

Sur la base de cette interprétation des tenants et aboutissants de l'aide internationale, le chef conservateur a proposé un régime draconien. Le plan du Parti conservateur préconise de couper 25 % des fonds destinés à l'aide étrangère (ce qui représente 1,5 milliard), de cesser de financer tout pays dont l'Indice de développement humain (IDH) est supérieur à 0,6, et de faire de même pour les « pays hostiles » aux « valeurs canadiennes ».

Les vérifications faites par *Le Devoir* montrent qu'un gouvernement Scheer réduirait à une cinquantaine de pays (les plus pauvres de la planète) la liste des bénéficiaires de l'aide canadienne. L'an dernier, plus de 140 pays ont reçu des fonds.

En établissant la ligne de qualification à un IDH de 0,6, c'est dire que le Canada couperait tout financement à des pays comme le Congo, la Bolivie et le Laos. La liste des pays qui seraient exclus comprend des bénéficiaires importants comme la Jordanie (qui a reçu 133 millions de Canada l'an dernier), le Bangladesh (132 millions), l'Irak (106 millions), le Liban (89 millions) et l'Inde (65 millions).

**Qu'est-ce que l'IDH et que vaut-il ?**

Développé en 1990, c'est un outil de référence utilisé par l'ONU pour classer les pays selon trois « dimensions fondamentales du développement humain » : l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation et le revenu national brut. L'IDH est considéré comme étant « faible » lorsqu'il se situe en deçà de 0,55, « moyen » quand il se retrouve entre 0,55 et 0,7, puis « élevé » lorsqu'il se situe entre 0,7 et 0,8.

Dans son rapport annuel 2018, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) soutient que « le classement des pays en fonc-

tion de l'IDH a révolutionné le débat sur le développement et est venu remplacer le revenu par habitant en tant que seul indicateur de l'avancement du développement ».

On mentionne toutefois aussi qu'au « fil des ans, des indices supplémentaires ont été élaborés afin de rendre compte d'autres dimensions du développement humain, permettant ainsi de reconnaître les groupes laissés de côté par le progrès ». Trois nouveaux indices ont été développés en 2010 pour « observer la pauvreté, les inégalités et l'autonomisation des femmes sur plusieurs dimensions du développement humain ».

**En ne retenant que les pays qui ont un IDH de 0,6 et moins, les conservateurs atteindraient-ils leur objectif d'axer l'aide étrangère du Canada sur les pays qui en ont le plus besoin ?**

Oui et non, répond François Audet, directeur de l'Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaire, de même que de l'Institut d'études internationales de Montréal. « Je ne crois pas qu'un seul pays octroie de l'aide sur la simple base de l'IDH, dit-il. C'est un facteur parmi d'autres, mais ce n'est jamais le seul facteur. »

Les pays qui resteraient sont assurément les plus pauvres de la planète : une grande part de l'Afrique, Haïti, l'Afghanistan... Mais ce faisant, on laisserait aussi de côté des pays aux prises avec des problèmes réels, fait valoir François Audet — qui estime tout de même que l'aide canadienne est actuellement « trop éparpillée ».

« Les conservateurs semblent avoir une conception tout à fait maladroite de la manière dont l'aide est gérée, pense-t-il. Si on ne se fie qu'à l'IDH, on ne comprend pas que le monde n'est pas que des frontières. Quand on regarde la liste des pays au-dessus du seuil de 0,6 et qui reçoivent actuellement du financement, on va trouver plusieurs pays qui soutiennent des populations déplacées. Et si on leur coupe le financement, ultimement, on va aggraver le problème : les populations qui n'auront pas d'aide vont bouger de nouveau... »



## Que dira-t-on au monde ?

La politique étrangère est la grande oubliée de cette campagne

MANON CORNELLIER  
LE DEVOIR



L'HEURE JUSTE

« Le Canada est de retour » sur la scène internationale, clamait le chef libéral Justin Trudeau au lendemain de sa victoire en 2015. Le message avait fait mouche dans un monde qui a toutefois beaucoup changé depuis. Tous les partis reconnaissent aujourd'hui cette transformation, mais aucun de ceux susceptibles de former le prochain gouvernement ne propose une mise à niveau conséquente de la politique étrangère canadienne.

Il s'agit pourtant d'une prérogative du gouvernement fédéral, une de ses missions les plus importantes. Or, depuis le début de cette campagne, seul le chef conservateur, Andrew Scheer, a cru bon d'y consacrer une de ses annonces quotidiennes. On a aussi beaucoup jassé des gaffes de Justin Trudeau, mais si on parle d'enjeux internationaux, seulement la lutte contre les changements climatiques et la diversification des marchés étrangers ont vraiment joui d'une attention plus soutenue.

Pour ce qui est du reste, on peut parler d'un sujet quasi accidentel en dehors



Libéraux et conservateurs se rangent sans conteste derrière l'Ukraine et la défense de son intégrité territoriale.

ANATOLII STEPANOV AGENCE FRANCE-PRESSE



Quand on regarde la liste des pays au-dessus du seuil de 0,6 et qui reçoivent du financement, on va trouver plusieurs pays qui soutiennent des populations déplacées, comme par exemple le Liban qui accueille de réfugiés syriens.

JOSEPH EID AGENCE FRANCE-PRESSE

des programmes des partis. Et encore là. Les plans libéral et conservateur pour cette élection ne sont pas à la hauteur des défis auxquels le Canada et le monde sont confrontés : montée du populisme et de l'autoritarisme, contestation des institutions multilatérales et des valeurs démocratiques, résurgence du protectionnisme et des relations bilatérales pour le moins tendues avec les grandes puissances que sont les États-Unis, la Chine, l'Inde et la Russie.

#### Les programmes des partis

Le programme libéral de 2015 réservait 10 de ses 97 pages à la politique étrangère ; celui de 2019, à peine 4 sur 93, et on s'y éparpille. Justin Trudeau peut toujours dire qu'il n'a pas à se répéter puisqu'il entend poursuivre le travail entrepris et être guidé par les mêmes valeurs, mais si la politique actuelle a des points forts, dont un retour à la tradition multilatéraliste, elle a aussi bien des faiblesses.

Les conservateurs, eux, promettent essentiellement un retour à l'approche de Stephen Harper, avec un multilatéralisme racorni, dédaigneux des Nations unies et centré sur les alliances de pays amis. M. Scheer va toutefois plus loin que son prédécesseur en ce qui a trait à Israël (promesse de déménagement de l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem) et en matière d'aide au développement (annonce d'une réduction de budget de 25%).

Libéraux et conservateurs divergent souvent sur les moyens, mais dans les deux cas, déplore Jocelyn Coulon, chercheur à l'Université de Montréal et auteur du livre *Un selfie avec Justin Trudeau*, la di-

plomatie cède souvent le pas à un ton moralisateur pour défendre la démocratie et le respect des règles. On fait la leçon, sans trop se soucier des conséquences sur l'état de nos relations. La Russie et la Chine en sont de bons exemples, note-t-il. Selon l'ancien diplomate de carrière et chercheur à l'Université d'Ottawa Ferry de Kerckhove, « la moralité est devenue sermon plutôt qu'action ».

Les circonstances ont toutefois obligé les libéraux à se faire plus discrets, sans nécessairement perdre de leur fermeté, en particulier face à l'imprévisible président américain Donald Trump et à sa menace de mettre fin à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). « Et le gouvernement Trudeau s'en est très bien tiré », juge M. de Kerckhove.

Les relations avec la Chine se sont envenimées après l'arrestation de la numéro deux du géant chinois Huawei en décembre, Pékin répliquant en arrêtant deux Canadiens et en bloquant les importations de produits agricoles d'ici. Les conservateurs promettent une réponse plus musclée que celle des libéraux, mais sans trop dire comment. Selon M. Coulon, voilà pourtant une crise qu'Ottawa « gère bien ». M. de Kerckhove est du même avis. « On est revenu à un dialogue plus pondéré et équilibré. »

Il en va autrement avec la Russie. Libéraux et conservateurs se rangent sans contester derrière l'Ukraine et la défense de son intégrité territoriale. Mais la Russie est aussi notre voisine dans l'Arctique et notre relation avec elle ne peut être dictée seulement par le dossier ukrainien, soulignent les

#### Peut-on dire que le Canada « envoie de l'argent à des dictatures » ?

« En suggérant ça, on floue la population avec de mauvaises informations, pense François Audet. Ce ne sont pas les pays tortionnaires qui reçoivent du financement : l'argent va toujours aux ONG (organisations non gouvernementales) ou à l'ONU, qui servent les populations civiles victimes de ces régimes. On n'envoie pas d'argent dans les coffres de ces États. »

M. Audet rappelle que « ça prend un cahier de charge [du gouvernement] qui indique que tant de ressources ont été canalisées dans tel territoire. Mais c'est troublant qu'on fasse croire que le Canada fait des chèques en blanc à la Corée du Nord, par exemple ».

De la même manière, si le Canada aide officiellement la Jordanie (qui a un IDH de 0,73), « c'est de l'argent qui est envoyé aux organisations humanitaires qui aident les millions de réfugiés syriens et irakiens qui sont captifs de la guerre et qui fuient leur pays ».

#### Donne-t-on vraiment du financement à des pays comme l'Italie, le Mexique ou l'Argentine, comme l'a souligné Andrew Scheer cette semaine ?

Oui, en tout, 10 millions ont été donnés à ces trois pays l'an dernier. Pourquoi donc ? « Lorsque des pays comme ceux-là reçoivent de l'argent du Canada, c'est très souvent en fonction de considérations humanitaires exceptionnelles et très souvent pour soutenir la Croix-Rouge internationale, qui assure des opérations d'urgence, relève M. Audet. Ça devient un outil diplomatique fondamental, qui dépasse la notion d'IDH. »

## 133 millions

C'est l'aide internationale dont serait privée la Jordanie selon ce plan.

## 132 millions

C'est l'aide internationale dont serait privé le Bangladesh selon ce plan.

## 106 millions

C'est l'aide internationale dont serait privé l'Irak selon ce plan.

## 89 millions

C'est l'aide internationale dont serait privé le Liban selon ce plan.

## 65 millions

C'est l'aide internationale dont serait privé l'Inde selon ce plan.

deux chercheurs. Pour l'ancien diplomate Ferry de Kerckhove, la politique de la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland, est carrément une « politique antirusse ».

#### Les négligés

Et il y a les négligés, tout particulièrement l'Afrique, où le premier ministre Trudeau et la ministre Freeland n'ont mis les pieds qu'une fois. Il y a également ces projets qu'on appuie mal. Libéraux et conservateurs disent vouloir faire davantage en matière de maintien de la paix et de défense de la démocratie, mais ils n'y mettent pas les moyens. En matière d'aide internationale, les conservateurs reculent alors que le Canada est déjà un cancre parmi les pays riches. Les libéraux ont une politique progressiste et féministe, mais les fonds injectés augmentent trop lentement.

Pour trouver une campagne où la politique étrangère fut un enjeu déterminant, il faut remonter à 1988, lorsque tout tournait autour de l'accord de libre-échange canado-américain. Une crise peut détourner l'attention, comme on l'a vu en 2015 avec celle des réfugiés syriens, mais sans plus. Les partis se sentent donc autorisés à ne pas trop insister.

Et quand ils le font, ils l'abordent trop souvent sous un angle électoral, avec en tête les attentes des multiples communautés culturelles. La surenchère au sujet de l'Ukraine en est un bon exemple. Elle vise avant tout l'importante communauté ukrainienne des Prairies, réputée pour son engagement politique. On est en élections, après tout.

# La pertinence du Bloc

KONRAD YAKABUSKI



**L**e chef du Bloc québécois, Yves-François Blanchet, ne pouvait pas ignorer la portée de ses mots lorsqu'il a déclaré, à la fin du débat de TVA mercredi soir, que les électeurs du Québec avaient le choix d'opter « pour des femmes et des hommes qui [leur] ressemblent ». La plupart des francophones auront certainement compris qu'il employait le verbe « ressembler » dans un sens figuratif, mais l'idée même d'invoquer l'allure physique des candidats bloquistes a choqué bon nombre d'électeurs québécois. Sans parler du tollé que de tels propos ont suscité dans le reste du Canada. Il y avait d'autres façons de faire passer le message sans lancer ce qui a été interprété comme une flèche visant ceux qui portent le hidjab ou le turban, dont le chef néodémocrate Jagmeet Singh, qui accuse M. Blanchet de semer la division.

Déjà, le slogan du Bloc québécois — « Le Québec, c'est nous » — semble un peu trop nombriliste pour que les non-francophones et les minorités culturelles s'y reconnaissent. Parmi les candidats du Bloc, j'en ai compté quatre qui sont issus d'une minorité visible. Et ils se présentent tous dans des châteaux forts libéraux. M. Blanchet a manqué une occasion lors du débat de se montrer plus conciliant envers tous ceux qui ne font pas partie la majorité.

Cette omission ne lui fera pourtant pas mal auprès de l'électorat francophone, qui semble retourner tranquillement au bercail après l'avoir déserté pendant quelques années. La remontée de la formation souverainiste depuis que M. Blanchet en a pris les rênes en janvier dernier est impressionnante. Pendant que son cousin provincial, le Parti québécois, peine toujours à se relever de la pire défaite électorale de son histoire, le Bloc ne cesse de grimper dans les sondages. Tombé à 12 % des appuis en mars 2018 — peu après que sept de ses députés eurent claqué la porte sous le leadership de Martine Ouellet —, le Bloc s'est hissé à 21 % au Québec selon un sondage Léger publié cette semaine. Chez les électeurs francophones, le Bloc se retrouve maintenant dans une course à trois avec le Parti libéral de Justin Trudeau et le Parti conservateur d'Andrew Scheer.

Cette remontée n'est certes pas étrangère aux qualités de communicateur que possède M. Blanchet. Mais elle témoigne aussi d'une certaine lassitude des électeurs québécois envers les autres formations. Après avoir misé sur les néodémocrates de Jack Layton en 2011, pour ensuite donner une chance aux libéraux de M. Trudeau en 2015, bon nombre de bloquistes qui avaient regardé ailleurs semblent avoir conclu que la formation souverainiste a toujours sa place à Ottawa. Selon un sondage Angus Reid, lui aussi publié cette semaine, le Bloc mène maintenant dans les vingt circonscriptions québécoises qui avaient connu les courses les plus serrées en 2015. Le NPD l'avait emporté dans neuf de ces circonscriptions aux dernières élections, le PLC en a gagné cinq, tout comme le Bloc. Le PCC n'en a remporté qu'une. Si l'échantillon dans chacune des circonscriptions était trop petit pour y prévoir le résultat du vote du 21 octobre prochain, les intentions de vote dans l'ensemble de ces circonscriptions illustrent la tendance. Le Bloc a repris du poil de la bête, alors que le NPD est en chute libre.

**Un piège attend M. Blanchet. Il ne peut pas éviter de parler de la souveraineté sans que la base électorale du Bloc se révolte. Si l'aile modérée du Bloc s'est dressée contre M<sup>me</sup> Ouellet parce qu'elle insistait trop sur le combat indépendantiste, M. Blanchet pourrait vite découvrir qu'il n'en parle pas assez au goût des militants.**

Cela ne veut certainement pas dire que le Bloc va balayer le Québec dans deux semaines. Ni que la formation souverainiste va terminer la course dans la Belle Province en première place. Le Bloc peut espérer regagner confortablement le statut de parti officiel à la Chambre des communes. En cas de victoire libérale ou conservatrice minoritaire, une présence accrue du Bloc en Chambre pourrait aussi servir à mettre de la pression sur le prochain gouvernement fédéral pour qu'il prenne au sérieux les revendications du gouvernement Legault concernant l'immigration, la non-ingérence d'Ottawa dans une contestation de la loi sur la laïcité, l'adoption d'une déclaration de revenus unique et l'application de la Charte québécoise de la langue française dans les entreprises sous autorité fédérale.

Cependant, un piège attend M. Blanchet. Il ne peut pas éviter de parler de la souveraineté sans que la base électorale du Bloc se révolte. Si l'aile modérée du Bloc s'est dressée contre M<sup>me</sup> Ouellet parce qu'elle insistait trop sur le combat indépendantiste, M. Blanchet pourrait vite découvrir qu'il n'en parle pas assez au goût des militants. Hélas ! Le Bloc fait face au même dilemme que le PQ. Plus il parle de souveraineté, moins les électeurs québécois se reconnaissent en lui ; mais s'il n'en parle pas assez, la grogne s'installe vite chez les militants. Tôt ou tard, M. Blanchet sera rattrapé par cette même dynamique. Son vrai test viendra après les élections.

#### Écrivez-nous !

Vous avez des questions ? Nous avons des réponses. Envoyez-nous vos interrogations sur la campagne électorale à l'adresse courriel [questions@ledevoir.com](mailto:questions@ledevoir.com).

**D** Rendez-vous sur nos plateformes numériques pour visionner *Espace citoyen*.

## B 6 | PERSPECTIVES

# Un président instable en train de perdre pied

Attaqué de toutes parts, Donald Trump a-t-il poussé trop loin les limites de l'acceptable en cherchant à se défendre ?

FABIEN DEGLISE  
LE DEVOIR

La critique acerbe a été publiée cette semaine dans les pages du magazine américain *The Atlantic* et elle est signée par l'avocat George Conway, voix forte dans une Amérique troublée, qui dénonce sans complaisance depuis des mois le président Donald Trump, alors que sa femme, Kellyanne Conway, est quant à elle une fidèle, parmi les indéfectibles fidèles, du milliardaire américain.

« Vous n'avez pas besoin d'être météorologue pour savoir dans quelle direction souffle le vent, et vous n'avez pas besoin d'être un professionnel de la santé pour voir que quelque chose de sérieusement grave se passe avec Trump, particulièrement après trois années à suivre son comportement instable et anormal à la Maison-Blanche », a-t-il écrit dans un long papier intitulé « Incapable d'exercer la présidence ». En gros, il y expose comment le narcissisme du bonhomme l'empêche de présider le pays dans le cadre requis par la Constitution.

« De mémoire, aucun président n'a animé autant de discussions sur son instabilité mentale et sur son rapport à

45 %

C'est la proportion des électeurs américains qui donnent leur appui à une procédure de destitution du président américain.

la réalité », ajoute-t-il, au cœur d'une semaine riche en éléments à charge pour instruire cette lecture de plus en plus lucide d'une présidence dont la folie est, elle, de moins en moins contestable.

Placé depuis le 23 septembre dernier par les démocrates face à une enquête pouvant mener à sa destitution, Donald Trump perd depuis chaque jour un peu plus les pédales en multipliant les déclarations, sur Twitter comme devant les caméras, qui témoignent autant de son manque de jugement que de l'état de panique dans lequel il semble être entré. Les propos ont oscillé entre l'agressivité, la menace, la violence et l'incompréhension d'une fonction qui est pourtant la sienne.

Lundi, Donald Trump a suggéré d'arrêter pour « trahison » le président du Comité du renseignement à la Chambre des représentants, Adam Schiff, un des trois comités chargés de piloter et de documenter les procédures visant à mettre fin à une présidence que les démocrates jugent dangereuse et inquiétante pour l'avenir du pays et pour la démocratie. La veille, il a cité un pasteur baptiste sur les risques de « guerre civile » induits, selon lui, par les procédures d'impeachment en cours.



Rappelons que jusque-là, la démarche n'avait reçu que peu d'appui au sein du caucus démocrate. Le dévoilement, mi-septembre, du résumé d'une conversation téléphonique entre Donald Trump et le président ukrainien Volodymyr Zelensky a donné du corps à la contestation et a mis en marche la procédure.

Lors de l'échange, qui s'est joué en juillet, Trump a pressé son homologue d'enquêter sur Joe Biden, l'ex-vice-président et possible candidat démocrate à la course à la présidence de 2020. Cette utilisation du pouvoir exécutif pour alimenter une enquête politique visant à porter atteinte à un opposant a été qua-

## AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452  
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :  
avisdev@ledevoir.com

**AVIS PUBLIC**  
Ville-Marie  
**Montréal**

**Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2020**  
Toutes les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 2 octobre 2019, a établi le calendrier de ses séances pour l'année 2020; elles seront tenues à 18 h 30 aux dates et endroits suivants :

Mardi 11 février	salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
Mardi 10 mars	salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
Mardi 14 avril	salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
Mardi 12 mai	salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
Mardi 9 juin	salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
Mercredi 8 juillet	salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
Mardi 8 septembre	salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
Mardi 13 octobre	Maison de la culture Janine Sutto, 2550, rue Ontario Est
Mardi 10 novembre	salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée
Mardi 8 décembre	salle du conseil, 800, boul. De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée

Fait à Montréal, le 5 octobre 2019  
Le secrétaire d'arrondissement  
Domenico Zambito, avocat  
Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)

**AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**  
Dans l'affaire des faillites de :

**9366-8853 Québec inc.** Personne morale légalement constituée ayant son principal établissement au 1, crois. des Épinettes, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

**Concepssa inc.** Personne morale légalement constituée ayant son principal établissement au 1, crois. des Épinettes, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Débitrice  
AVIS est par les présentes donné que 9366-8853 Québec inc. a fait cession le 30 septembre 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17 octobre 2019 à 10h00 au bureau du Syndic, 400, boul. St-Martin Ouest, Bureau 305, Laval.

Fait à Laval, le 2 octobre 2019

**NATHALIE BRAULT SYNDIC INC.**,  
Syndic autorisé en insolvabilité  
Nathalie Brault, CPA, CMA, CIRP, SAI,  
Syndic administrateur

**NB**  
NATHALIE BRAULT  
SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ

400, boul. St-Martin Ouest, Suite 305  
Laval (Québec) H7M 3Y8  
Tél. : 450-238-1445 / 514-228-1822  
Télex : 450-933-3405

**OCCASIONS D'AFFAIRES - APPEL DE PROPOSITIONS**

**LOTQ**  
LOTO QUÉBEC

**ENTREPRENEUR EN COMMERCIALISATION**

Dans le but de conserver une force de vente dynamique auprès de ses quelque 8 400 détaillants, Loto-Québec procédera au renouvellement de sa banque de référence d'entrepreneurs en commercialisation. Cette banque lui permettra de combler certains territoires qui pourraient devenir vacants au cours des prochaines années, dans l'une ou l'autre des régions du Québec.

Loto-Québec désire recevoir des offres relativement aux services d'entrepreneur en commercialisation pour développer des relations d'affaires afin de maximiser la présence commerciale et le potentiel de vente des produits de loterie, d'en effectuer le marchandisage et la promotion chez les détaillants de Loto-Québec et d'assurer la formation de ces derniers. Les entrepreneurs en commercialisation sont des entrepreneurs indépendants qui exploitent de façon exclusive un des territoires disponibles à travers le Québec. Les revenus des entrepreneurs en commercialisation sont établis en fonction de plusieurs facteurs principalement décrits ci-dessus.

**Rétribution globale concurrentielle**  
Les entrepreneurs intéressés à soumettre leur proposition de services pour cette occasion d'affaires doivent répondre aux critères suivants :

- Posséder un minimum de trois (3) années d'expérience en représentation dans le domaine de la vente de produits de consommation courante, incluant le développement des affaires et la promotion dans le milieu du commerce de détail.
- Privilégier une approche axée sur les résultats et posséder une excellente capacité de négociation.
- Posséder des aptitudes à développer et maintenir des relations d'affaires.
- Faire preuve d'une solide compétence en communication orale et écrite.
- Maîtriser l'environnement Office (Word, Excel, Powerpoint).
- Connaître un logiciel de gestion de la relation client (comme Salesforce)
- Posséder un véhicule et un permis de conduire valide.
- Consentir à une enquête de sécurité.

Vous êtes intéressés à présenter une proposition d'affaires pour les services précités ? Veuillez transmettre votre proposition d'affaires avant le 3 novembre 2019 par courriel (format Word ou PDF) : [occasionsaffaires@loto-quebec.com](mailto:occasionsaffaires@loto-quebec.com)

**AVIS PUBLIC**  
Ville-Marie  
**Montréal**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 2 octobre 2019, a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier projet de résolution autorisant la démolition du bâtiment industriel de deux étages situé au 2225, rue Parthenais et la construction d'un bâtiment résidentiel comprenant une hauteur supérieure au maximum prescrit, et ce, en dérogation notamment au paragraphe 10 de l'article 9 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatif, entre autres, à la hauteur maximale - pp 415 (dossier 1194869011);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

Localisation Dossier: 1194869011 Date: 27 septembre 2019

Zone(s) visée(s) Zones contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 23 octobre 2019, à compter de 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

3. Au cours de cette assemblée, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4. Le projet contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

5. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 5 octobre 2019  
Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat  
Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)

**AVIS PUBLIC**  
Ville-Marie  
**Montréal**

**RÈGLEMENT**  
À sa séance du 2 octobre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- Règlement CA-24-307 intitulé Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin de régir l'utilisation des souffleurs ou aspirateurs à feuilles, de procéder à des corrections de nature technique et de réviser certaines amendes.

**ORDONNANCES**  
Il a été édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 613, P-1, o. 563, 01-282, o. 232, CA-24-085, o. 149 et C-4.1, o. 252 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2019, 8<sup>e</sup> partie, A);
- C-4.1, o. 250 réduisant la limite de vitesse prescrite à 30 km/h sur toutes les rues locales, ainsi que certaines collectrices, et réduire la vitesse prescrite à 40 km/h sur certaines rues artérielles dans l'arrondissement Ville-Marie;
- E-7.1, o. 60 permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis pour l'année 2020;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), et sur l'exposition et la vente d'œuvres artistiques, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7.1).

Ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; elles peuvent être consultées aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 5 octobre 2019  
Le secrétaire d'arrondissement,  
Domenico Zambito, avocat  
Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)

**AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS**  
Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.  
En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

La suite des avis se trouve en page A 9

**Avis légaux et appels d'offres**

**HEURES DE TOMBÉE**  
Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.  
Publications du lundi : réservations avant 11 h le vendredi  
Publications du mardi : réservations avant 15 h le vendredi  
[avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com) // Tél. : 514-985-3344 // Fax : 514-985-3340



### Des tweets agressifs

Mardi, le 45<sup>e</sup> président des États-Unis n'a pas eu peur de comparer cette enquête à un « coup d'État », même si la procédure, légale, est enchâssée dans la Constitution américaine. « J'en arrive à la conclusion que ce qui est en train de se passer n'est pas un *impeachment*, c'est un COUP D'ÉTAT visant à prendre le pouvoir du peuple, son vote, ses libertés, son deuxième amendement [de la Constitution], sa religion, son armée, son mur à la frontière et les droits qui lui ont été donnés par Dieu en tant que citoyen des États-Unis d'Amérique ! », a-t-il écrit dans une série de tweets agressifs.

Dans cette communication sans filtre, le président a également menacé à mots couverts le lanceur d'alerte, qui a mis les projecteurs sur la nature délicate et problématique de l'échange entre Trump et Zelensky. Il s'agit d'un employé de la CIA travaillant au sein du personnel de la Maison-Blanche. Trump l'a traité d'« espion » et a cherché à connaître son identité pour « rencontrer son accusateur », a-t-il indiqué, avant que l'avocat dudit « accusateur » ne rappelle au président que la loi protégeait l'identité des lanceurs d'alerte aux États-Unis. « Et ce, sans exception pour personne », a dit Mark Zaid.

### Un appel à la Chine

Faisant l'objet d'une enquête pour avoir dépassé les limites de ses fonctions, abusé de son pouvoir dans le but d'obtenir des informations pour attaquer un opposant politique et pour des gestes aux accents possiblement criminels, Donald Trump a d'ailleurs réconfirmé jeudi son rapport singulier à la réalité en demandant à la Chine, lors d'un point de presse dans les jardins de la Maison-Blanche, d'enquêter elle aussi sur la famille Biden. Une demande qui a jeté l'effroi tant dans les rangs démocrates que

### J'en arrive à la conclusion que ce qui est en train de se passer n'est pas un impeachment, c'est un COUP D'ÉTAT visant à prendre le pouvoir du peuple

DONALD TRUMP



républicains, où les voix dissidentes, même si elles sont toujours rares, se font de plus en plus entendre.

« Les républicains doivent condamner sans équivoque [ces déclarations] inacceptables, a indiqué l'ex-représentant républicain de la Floride Carlos Curbelo cette semaine. Le temps commence à manquer pour ceux et celles qui veulent se placer du bon côté de l'histoire. » « Mes amis républicains, le temps est venu de mettre votre carrière en jeu au nom de vos principes », a résumé pour sa part l'ex-sénateur républicain de l'Arizona Jeff Flake dans une lettre publiée dans les pages du *Washington Post*. « Que vous pensiez ou non qu'il mérite d'être destitué, vous savez qu'il ne mérite pas d'être réélu [...]. Notre pays va avoir d'autres présidents. Mais nos principes, eux, ne sont pas interchangeable. À ceux qui veulent faire de l'Amérique une priorité, il est crucial, à ce moment dans la vie de notre pays, que nous agissions. »

Même le très influent réseau Fox News, promoteur d'une idéologie de droite et proche du président, a fait résonner cette semaine une tonalité moins douce aux oreilles de Donald Trump par la plume de son analyste Andrew Napolitano, sur le site Web du puissant média. Selon lui, Trump s'est placé en situation de « délits » justifiant

une destitution. Il a également dénoncé la « rhétorique belliqueuse » du président, à la « dangerosité palpable », comme cette référence à la guerre civile qui peut agir « comme un sifflet à ultrason » chez les « dérangés », selon lui.

### Un vent qui tourne

« Même en ayant qu'un brin d'esprit critique, vous ne pouvez pas être témoin des dernières déclarations de Donald Trump et penser que quelqu'un comme ça est président des États-Unis », a résumé John Stipanovich, vieux routier de l'organisation politique républicaine en Floride.

Si le vent commence à tourner dans les rangs républicains, le mouvement de rotation se fait également sentir dans l'opinion publique. Jeudi matin, un sondage *USA Today-Ipsos* révélait en effet que 38 % des Américains étaient opposés à la procédure de destitution. En juin dernier, ils étaient 62 %. L'issue de la démarche, même si elle reçoit l'appui de 45 % des électeurs, reste toutefois incertaine. La destitution doit être appuyée par les deux tiers du Sénat, à majorité républicaine.

« Tout ça va mal finir, a estimé toutefois le chroniqueur Charles M. Blow dans les pages du *New York Times* jeudi. Trump déteste au plus haut point être humilié et bafoué publiquement. Il a toujours cru qu'il pouvait contrôler le message, même s'il ne peut pas contrôler les faits. Les faits importent peu pour cet homme. » Jeudi, la publication de messages textes échangés entre des représentants de l'Ukraine et des États-Unis ont confirmé les pressions exercées par Trump sur Zelensky. Sur Twitter, le président a, comme toujours, nié ces évidences et maintenu qu'il était victime d'une chasse aux sorcières.

À LIRE : « LES SABLES MOUVANTS DE LA DESTITUTION », UNE CHRONIQUE D'ÉLISABETH VALLET EN PAGE B13

lifiée de « menace pour la sécurité nationale » par les démocrates. Les universitaires, eux, y voient une transgression de la règle de la séparation des pouvoirs, fondement des États de droit. Le ministre de la Justice, Bill Barr, et l'avocat personnel de Trump, Rudy Giuliani, sont compromis dans la conversation.

**Le président américain, Donald Trump**  
BRENDAN SMIALOWSKI  
AGENCE FRANCE-PRESSE

### III COMMISSIONS SCOLAIRES

# Jeux de pouvoir en éducation

Des acteurs du milieu scolaire s'inquiètent qu'on fasse taire les dissidents

MARCO FORTIER  
LE DEVOIR

Au bout du fil, le ministre Jean-François Roberge parle d'un ton convaincu : il élimine les commissions scolaires parce que ces élus sans réelle légitimité, selon lui, font « trop de politique ». Il affirme que les réunions des conseils d'administration des futurs centres de services seront publiques, mais précise que les administrateurs n'auront pas le droit de s'exprimer publiquement. Le directeur général sera le seul porte-parole des centres de services.

Dans le milieu scolaire, plusieurs observateurs soulignent que le ministre de l'Éducation fait sauter un niveau de gouvernement qui lui mettait des bâtons dans les roues. Il ne s'en cache même pas : les élus scolaires l'embêtent royalement.

« La Fédération des commissions scolaires est bien mal nommée. C'est davantage la Fédération des commissions scolaires », dit Jean-François Roberge en entrevue.

« Un des problèmes qu'on veut régler avec l'amélioration de la gouvernance, c'est qu'il y a trop de politique qui se fait dans nos instances régionales que sont les commissions scolaires. Ça se fait parfois sur le dos des enseignants, sur le dos des enfants, sur le dos des parents. La participation [anémique] aux élections scolaires est le symptôme d'une maladie, mais la maladie c'est d'avoir 72 mini-gouvernements élus qui, des fois, considèrent leur territoire comme des républiques », ajoute le ministre.

Son modèle de gouvernance est calqué sur celui des cégeps : les membres des conseils d'administration ont un devoir de réserve qui les empêche de critiquer publiquement le gouvernement. Les porte-parole des cégeps sont les directeurs généraux. Ceux-ci sont indépendants du gouvernement. Les directeurs généraux des futurs centres de services scolaires seront aussi « totalement indépendants » du gouvernement, fait valoir le ministre Roberge.

Les membres du public pourront assister aux réunions des conseils d'administration des centres de services et poser des questions. « Il n'est pas question d'aller vers une opacité ou d'empêcher les gens de savoir ce qui se décide », dit-il.

### Égalité des chances

Les élus scolaires, eux, considèrent que le ministre cherche tout simplement à faire taire des voix qui peuvent lui tenir tête. Un conseil d'administration composé de membres bénévoles, en majorité des parents — et limités à des mandats de trois ans — n'aura pas



**Des élus scolaires considèrent que le ministre cherche tout simplement à faire taire des voix qui peuvent lui tenir tête.**

JACQUES BOISSINOT  
LA PRESSE CANADIENNE

### Il y a trop de politique qui se fait dans nos instances régionales que sont les commissions scolaires

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE



le même poids qu'un conseil des commissaires rémunéré, même symboliquement, souligne Violaine Cousineau, commissaire indépendante à la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Elle fait partie de celles qui ne se gênent pas pour affronter le ministre de l'Éducation.

« Pensez-vous vraiment que le directeur général du centre de services pourra dénoncer le gouvernement ? Même avec les commissions scolaires actuelles, le ministre a commencé à donner des ordres au directeur général de la CSDM, pour qui j'ai le plus grand respect : le ministre et la sous-ministre de l'Éducation ont écrit directement au DG cet été pour lui dire qu'il risque des sanctions s'il ne fait pas respecter la Loi sur la laïcité de l'État ! », dit Violaine Cousineau.

### Les commissions scolaires, de leur création à aujourd'hui

**1845** Création des commissions scolaires sur une base paroissiale. Leur direction est assurée par des commissaires élus par les propriétaires fonciers.

**1998** Déconfessionnalisation du réseau. Le gouvernement de Lucien Bouchard met en place des commissions scolaires linguistiques, francophones et anglophones. Ce changement est rendu possible par la modification de la Constitution canadienne.

**2007** Proposition d'abolir les commissions scolaires par l'Action démocratique du Québec, qui souhaite redistribuer les ressources vers les écoles. Le projet est repris en 2011 par la Coalition avenir Québec.

**2014** Chute du taux de participation aux élections scolaires, qui atteint un plancher de 5,54 %. Près de la moitié des présidents des commissions scolaires sont élus sans opposition.

**2015** Présentation par le gouvernement libéral de Philippe Couillard du projet de loi 86 qui vise à remplacer les commissaires élus au suffrage universel par un « conseil scolaire » dont les membres seraient nommés par un comité. Le projet de loi est abandonné l'année suivante.

**2016** Adoption du projet de loi 105 qui renforce le rôle des commissaires parents en leur octroyant un droit de vote. La législation permet également au ministre de l'Éducation d'intervenir directement dans l'administration des commissions scolaires.

**2019** Dépôt du projet de loi 40 qui prévoit le remplacement des commissions scolaires par des centres de services. Leur CA sera nommé par les personnes siégeant aux conseils d'établissement des écoles, à l'exception des centres de services anglophones qui conservent le suffrage universel.

La bonne nouvelle avec la réforme de la gouvernance scolaire, selon elle, c'est que les centres de services continueront de jouer un rôle de répartition des ressources entre les écoles. Le ministre Roberge a beau affirmer qu'il accorde davantage de pouvoirs aux écoles, le projet de loi n'est pas clair à cet égard, estime la commissaire. Elle n'est pas la seule.

David D'Arrisso, professeur agrégé à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, se réjouit lui aussi du maintien d'un mécanisme de partage des ressources entre les écoles. « On parle beaucoup de l'autonomie des écoles, on dit que les décisions seront plus proches des élèves. Pour l'instant, j'avoue que cette autonomie plus grande, je ne la vois pas tant que ça dans le projet de loi. Est-ce que ça me cause problème ? Non, au contraire. Si toutes les écoles étaient en concurrence les unes par rapport aux autres, on aurait des enjeux d'équité et d'égalité », dit le spécialiste de la gouvernance scolaire.

Il est vrai que le réseau d'écoles publiques garde sa mission d'assurer l'égalité des chances entre tous les élèves. En théorie, du moins. Les écoles ne gagnent aucun statut légal dans le projet de loi. Les centres de services continueront de nommer les directions d'école. Les comités de répartition des ressources — qui attribuent le personnel en fonction des besoins des écoles — restent en place. D'autres mesures conventionnées, comme les ratios maîtres élèves établis d'après les indices de défavorisation des écoles, enlèvent une marge de manœuvre aux directions d'établissement.

### Les élèves d'abord

Les centres de services joueront un rôle central, mais les écoles obtiennent bel et bien de l'autonomie, soutient le ministre Roberge. Le projet de loi redéfinit le rôle des commissions scolaires : elles servaient à « organiser les services aux élèves ». Les centres de services, eux, devront « soutenir et accompagner » les écoles. La nuance est importante, affirme le ministre.

Il a précisé le principe de « subsidiarité » inclus dans la loi pour que « les décisions soient prises par ceux qui sont le plus près possible de l'élève ». « Pour moi, c'est le diamant caché dans le roc », dit M. Roberge.

« On inverse la prise de décision. On la rapproche de l'école. À l'heure actuelle, la commission scolaire décide des services offerts et les écoles font avec. Les centres de services vont répartir les services en fonction de la demande, en fonction des besoins des élèves. »

Le ministre reconnaît que les beaux principes peuvent se heurter à la pénurie de personnel et à la rareté des ressources financières. Mais le rôle d'un gouvernement est de proposer des projets de loi pour le long terme : « Cette pénurie-là ne sévira pas tout le temps. L'argent est au rendez-vous, les humains y seront. Il faut être idéalistes dans notre façon de bâtir les projets de loi. »

## III AIDE MÉDICALE À MOURIR

## Mûrs pour la deuxième étape

E

n l'espace d'une petite journée cette semaine, les flûtes du Québec et d'Ottawa se sont accordées pour siffloter la bonne nouvelle : les deux gouvernements ont décidé qu'ils n'interjetteront pas appel du jugement rendu en Cour supérieure le 11 septembre dernier par la juge Christine Baudouin sur l'aide médicale à mourir. La magistrate a donné six mois aux législateurs pour revoir les critères d'admissibilité tenant à la prévisibilité de la mort.

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD



Le délai est très court pour l'ampleur de la tâche à abattre, au cœur de laquelle se trouve l'harmonisation des lois du Québec et d'Ottawa. Il n'est pas inutile de rappeler que, si les juridictions avaient tenu compte dès le départ des enjeux délicats liés au critère de fin de vie, Nicole Gladu et Jean Truchon n'auraient pas eu, dans leur état et leur souffrance, à venir convaincre un tribunal de l'invalidité des lois soutenant l'accès à l'aide médicale à mourir (AMM). Parce que leur état de santé respectif ne les inscrivait pas d'emblée comme candidats se trouvant au seuil de la mort (le critère de « fin de vie », pour la loi du Québec; et le critère de « mort raisonnablement prévisible », pour la loi fédérale), les deux Québécois ne se

qualifiaient pas pour l'AMM. Il y a désormais un espoir.

La ministre de la Santé, Danielle McCann, et la Procureure Sonia LeBel ont promis qu'elles s'affairaient à revoir la loi, tel que leur intime la Cour supérieure. Un riche chantier de réflexion autour de l'inaptitude s'annonce; il y sera question notamment de la disponibilité de l'AMM pour des personnes atteintes de maladies dégénératives du cerveau comme la maladie d'Alzheimer. La députée du Parti québécois et auteure de la Loi concernant les soins de fin de vie, Véronique Hivon, a applaudi jeudi l'annonce et l'initiative. Après un « premier grand pas » franchi pour l'AMM par le Québec, elle croit la société mûre pour cette deuxième étape. Même si les enjeux entourant l'élargissement des critères d'admissibilité sont d'une extrême délicatesse et d'une grande complexité, on peut croire en effet que la société est prête à en débattre. Le critère de dignité est passé dans les mœurs.

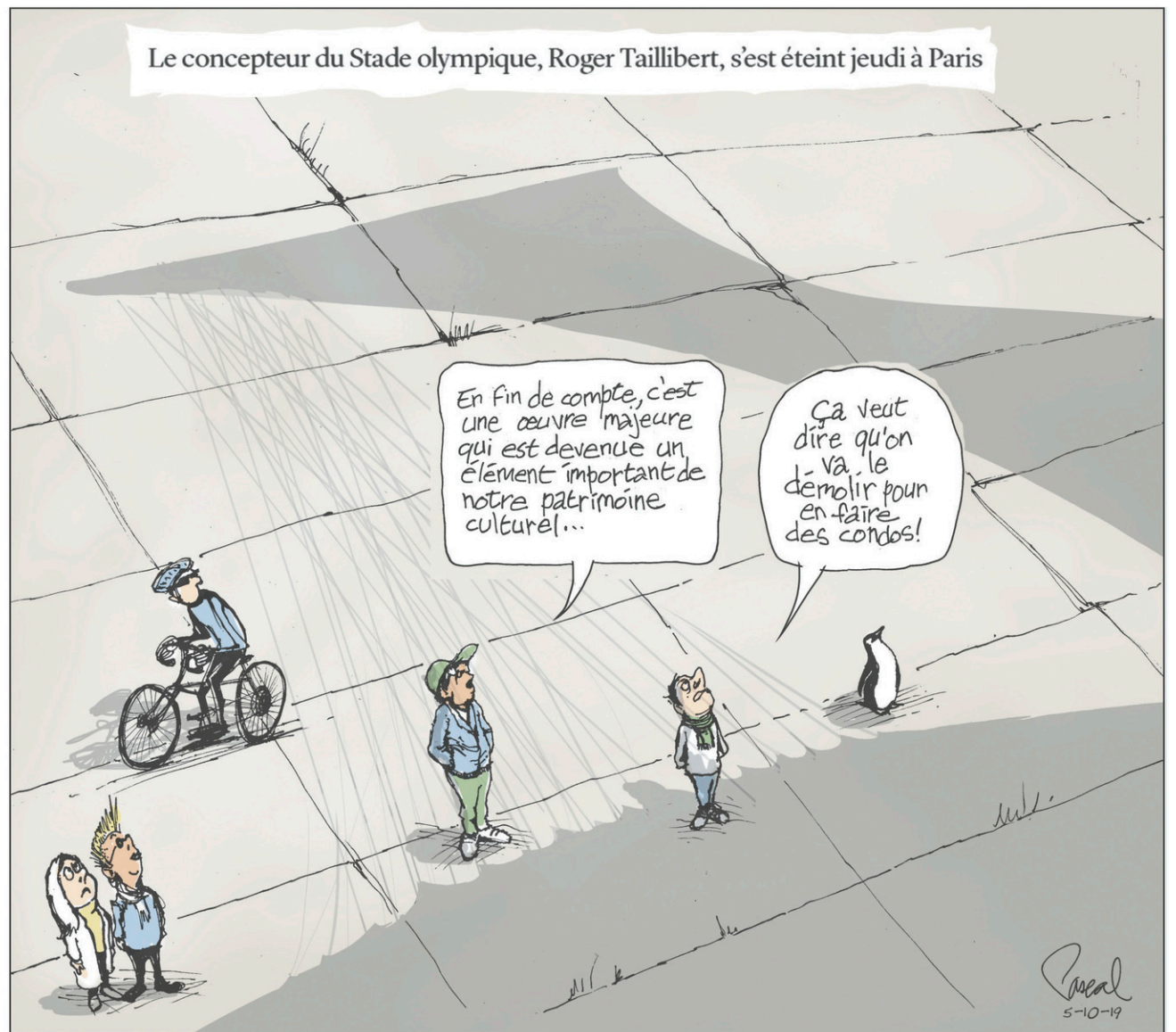
Deux conditions essentielles devront toutefois être mises en place pour que la discussion porte ses fruits.

**D'abord, que le partage des compétences** fédérales et provinciales soit clair et harmonieux. L'occasion est belle de créer un comité fédéral-provincial qui permette la conciliation des lois, ainsi que le recommande l'avocat Jean-Pierre Ménard, qui a épaulé M<sup>me</sup> Gladu et M. Truchon dans leur lutte. Il y a peu de sphères politico-sociales dans lesquelles les rôles du fédéral et des provinces sont aussi imbriqués que celui de la santé. Dans l'arrêt Carter — qui a invalidé en 2015 deux articles du Code criminel canadien criminalisant l'aide médicale à mourir — la santé a été définie comme un domaine de « compétence concurrente ».

La Cour suprême a rejeté l'idée d'une compétence exclusive réclamée à grands cris par les procureurs provinciaux intervenus dans l'affaire Kay Carter, cette femme de la Colombie-Britannique atteinte d'une maladie dégénérative de la moelle épinière. Dans un autre jugement récent où s'entrecroisaient le droit en matière de santé et le droit pénal (Canada c. PHS Community Services Society), la cour a proposé d'opter pour le « fédéralisme coopératif », et noté du même souffle que la délimitation précise des champs de l'un et de l'autre était vouée à l'échec, ce qui ne laissait d'autre voie possible que celle de la collaboration. Les querelles potentielles sont aisées à entrevoir, mais l'intérêt supérieur des patients et des citoyens devrait primer tout dans un domaine aussi précieux que celui de la santé et de la dignité humaine.

**Ensuite, que la résistance et la non-disponibilité des médecins** s'ameuissent. Même si une amélioration a été observée depuis l'avènement de la Loi concernant les soins de fin de vie, le nombre de médecins qui acceptent d'administrer l'AMM demeure insuffisant. Cela crée, encore en 2019, une disponibilité inéquitable sur le territoire québécois; dans une même région, on note encore des disparités majeures d'un hôpital à l'autre, selon ce que certains décrivent comme des poches de résistance associées à des idéologies défenderesses des soins palliatifs.

Les lois pourront être harmonieuses, claires et élargir l'accessibilité, elles se réduiront à bien peu de choses si, sur la première ligne, les patients peinent à trouver des médecins pour qui l'AMM ne constitue ni une tare, ni non plus un fardeau bureaucratique.



## LETTRES

## Le rôle de la foresterie dans la séquestration du carbone

Ces derniers jours, plusieurs journalistes ont traité du rôle des forêts dans la séquestration du carbone et les commentaires de mon entourage, à la suite de la lecture de ces articles, m'incitent aujourd'hui à apporter des précisions qui pourront être utiles à tous.

En raison de leur superficie, les forêts peuvent agir comme de puissants capteurs OU émetteurs de carbone, affectant le bilan du pays. D'un côté, les arbres emmagasinent du carbone pendant leur croissance. De l'autre, les arbres émettent du carbone lorsqu'ils meurent et se décomposent à la suite de vents violents, d'un feu, d'une épidémie d'insectes ou simplement de vieillesse. Ce carbone est conservé dans les arbres et le sol forestier.

La foresterie peut donc contribuer à améliorer le bilan carbone du pays en réduisant la susceptibilité des forêts aux épidémies d'insectes et aux incendies, et en augmentant la vitesse de croissance et le volume des arbres, tout en s'assurant de maintenir la biodiversité sur le territoire. Puisque la plus grande partie de

notre territoire est déjà couverte de forêts, il faudra prioriser l'amélioration de la croissance des forêts existantes à l'aide de travaux sylvicoles, bien que de nouvelles forêts puissent être créées à certains endroits.

Ce n'est pas tout. Lorsque les arbres sont récoltés pour être transformés en produits forestiers, une portion de ceux-ci emmagasine du carbone sur une plus longue période de temps. Le gain est encore plus grand si les produits du bois remplacent des matériaux de construction dont la production nécessite davantage de combustibles fossiles. Actuellement, les scientifiques travaillent à déterminer le niveau de carbone réellement séquestré par ces efforts, mais une marge d'erreur sera toujours présente en raison de la complexité des systèmes en cause.

Devant la menace des changements climatiques, le rôle des ingénieurs forestiers est ainsi appelé à changer rapidement. Ceux-ci doivent à présent considérer la séquestration de carbone dans la planification des stratégies d'aménagement forestier.

Par exemple, l'actuelle épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui frappe l'est du Canada représente une menace et une occasion. Si rien n'est fait, les forêts de conifères détérioreront le bilan carbone du pays. Cependant, si ces arbres sont récoltés et transformés en produits forestiers, et si les aires mal régénérées sont reboisées, alors le bilan carbone sera amélioré.

lioré. Les essences plantées devront cependant être adaptées aux futures conditions du climat et aux insectes exotiques qui menacent nos forêts. Ainsi, la foresterie traditionnelle pourra jouer un rôle important pour lutter contre un problème bien contemporain.

Avec un soutien politique et financier plus important, davantage d'efforts pourront être faits pour améliorer le bilan carbone et la résilience de nos forêts face aux changements climatiques. Cet exercice aura même un effet bénéfique sur les entreprises de services forestiers au cœur des milieux ruraux et contribuera du même coup aux approvisionnements de l'industrie forestière. Il n'y a pas de mal à faire d'une pierre trois coups (si les pratiques forestières respectent la science et les règles de l'art)!

Marc-André Côté, ing.f., Ph. D  
Le 3 octobre 2019

## Hommage à Roger Taillibert

Ce grand architecte vient de nous quitter. Pourquoi ne pas nommer le Stade olympique, qui n'a jamais eu d'autre désignation que celle-ci, au demeurant fort usuelle, stade Roger-Taillibert? Ce serait un hommage bien plus tangible rendu à ce créateur que de nommer une place ou une rue en son nom. Louis-Philippe Lamy Sainte-Thérèse

## LIBRE OPINION

## Sauver la planète une tétée à la fois?

Chantal Bayard

Doctorante à l'Institut national de la recherche scientifique

Cette semaine, *Le Devoir* nous apprenait que, selon une étude publiée dans le *British Medical Journal*, « inciter et aider les femmes britanniques à allaiter permettrait de réduire les émissions de carbone qu'induisent entre 50 000 et 77 500 voitures par année » et que « l'empreinte écologique de l'allaitement est minime, voire nulle, comparativement à celle des préparations de lait maternisé dont la production contribue à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques ». C'est donc fait à l'appui que les femmes sont encouragées à utiliser leur « superpouvoir », celui de produire du lait, pour sauver la planète. Un geste à la fois, une tétée à la fois. Vraiment?

Les préparations pour nourrissons sont un aliment de base. Même si les Québécoises privilégient l'allaitement dans une très grande proportion (89 %), il demeure qu'elles sont peu nom-

breuses à le faire exclusivement (19 %). De nombreux parents québécois utilisent donc des préparations pour nourrir leur enfant. Il ne s'agit pas de faire ici l'apologie de cette industrie qui a soulevé son lot de critiques ces dernières années, principalement à cause de ses techniques « agressives » de commercialisation. Il ne s'agit pas non plus de nier l'existence des déchets produits par cette industrie lucrative qui doivent faire l'objet d'une réglementation plus musclée. Il s'agit seulement de rappeler que le « lait en poudre » est un aliment quotidien essentiel à la survie de plusieurs enfants.

## Renouveler le discours

Inciter les femmes à allaiter n'a rien de nouveau. Depuis près de 20 ans, les femmes sont encouragées par les autorités médicales et de santé publique à exclusivement allaiter leur nourrisson durant les six premiers mois de leur vie, puis jusqu'à deux ans avec l'ajout d'aliments complémentaires. L'argument « des bienfaits de l'allaitement pour assurer le développe-

**L'injonction d'allaiter pour « l'amour de la planète » s'ajoute à la longue liste de ce qui est attendu des femmes. Elle s'ancre dans une représentation idéalisée de la maternité, dont les déclinaisons sont de plus en plus sophistiquées et qui, pour s'exécuter, implique notamment la mobilisation et l'appropriation du corps et du temps des femmes.**

ment optimal de leur enfant » est au centre de ce discours, dont les dérives ont maintes fois été soulignées par de nombreux chercheurs (surestimation dans le discours des bienfaits de l'allaitement; culpabilisation des mères; absence de prise en compte de la diversité des expériences selon les positionnements sociaux — genre, classe, groupes racisés, âge, handicap). L'argument environnemental, qui ne date pas d'aujourd'hui mais qui reprend du galon à cause du contexte actuel, vient donc ajouter de l'eau au moulin d'un discours de promotion de l'allaitement déjà bien vigoureux. Si bien que, maintenant, en plus d'allaiter pour le développement et le bien-être de leur enfant, les femmes seront incitées à allaiter pour sauver la planète, rien de moins!

## Sauver la planète par amour!

À défaut de situer l'injonction d'allaiter dans un contexte global, la solution proposée dans l'éditorial du *BMJ* pour réduire les GES renvoie à une responsabilité individuelle, à l'idée que chaque geste

compte et que les femmes devraient allaiter parce qu'elles ont la capacité physiologique de le faire et qu'elles sont « par nature » des humains altruistes. Elle renvoie les femmes à leur corps sans tenir compte des contextes sociaux et des inégalités sociales.

En fait, l'injonction d'allaiter pour « l'amour de la planète » s'ajoute à la longue liste de ce qui est attendu des femmes. Elle s'ancre dans une représentation idéalisée de la maternité, dont les déclinaisons sont de plus en plus sophistiquées et qui, pour s'exécuter, implique notamment la mobilisation et l'appropriation du corps et du temps des femmes. Sous peine de sanctions sociales, les femmes, devenues mères, sont encouragées à prioriser les besoins de leurs enfants tout en étant performantes au boulot, en cuisinant de bons petits plats maison — de préférence bio et zéro déchet —, en continuant d'assumer plus de tâches ménagères que leur conjoint et en « prenant soin » de leur corps et de leur santé mentale. Une tarte aux pommes bio avec cela?

De tout temps les mères ont été soumises à de multiples injonctions concernant l'alimentation de leurs nourrissons. Ces dernières années, l'acte de nourrir est devenu la mesure de la mère. Force est de constater qu'en 2019, nous en sommes toujours à un argument près pour réduire l'espace de liberté des femmes et pour consolider les inégalités de genre.

# Les commissions scolaires ne sont pas abolies, elles changent de nom

Jean-Pierre Proulx  
Journaliste et professeur retraité

Avant même d'être élue, la CAQ annonçait son projet d'« abolir les commissions scolaires ». Ce n'est pas ce que fait le projet de loi 40 : il change simplement leur nom en « centres de services ». Or ce sont ce qu'elles sont déjà, comme le montre l'actuelle Loi sur l'instruction publique (LIP) : « La commission scolaire a pour mission d'organiser les services éducatifs au bénéfice des personnes relevant de sa compétence [...] » Malgré certains changements significatifs, la LIP va continuer de s'appliquer aux centres de services.

Le véritable et substantiel changement est ailleurs. Le projet de loi change la gouvernance des commissions scolaires. Il établit un lien organique entre les parents et les centres de services. En effet, dorénavant, la moitié des 16 administrateurs seront des parents membres des conseils d'établissement. Ces administrateurs, du côté francophone, seraient au surplus élus par un collège électoral formé des parents et des élèves des centres de formation professionnelle membres de ces mêmes conseils. Ce collège élirait encore quatre autres administrateurs à titre de membres de la communauté. Les quatre autres seraient des représentants du personnel désignés par leurs pairs.

Ce rôle prépondérant accordé aux parents tire son origine d'une recommandation de la commission Parent en 1966. Elle proposait de faire élire les commissaires par les parents membres des comités d'école qu'elle recommandait aussi de créer. Constatant le « peu d'intérêt » que les élections scolaires avaient suscité jusque-là, elle écrivait : « Cette solution se légitime d'abord parce qu'elle accorde le droit de vote aux parents, premiers intéressés à

l'éducation, ensuite parce qu'elle évite l'organisation lourde et souvent inutilement coûteuse d'élections dans l'ensemble de la population ; enfin, parce qu'on peut espérer susciter ainsi plus d'intérêt pour des élections scolaires. »

Sur le plan des principes, le droit international fait des parents les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants. C'est la reconnaissance de ce droit qui a entraîné progressivement, depuis les années 1970, la mise en place successive des comités d'école, des conseils d'orientation et des conseils d'établissement. À chaque étape, nos lois leur ont accordé une place plus importante dans la gouvernance des écoles, en passant d'un rôle consultatif à la participation active aux décisions. Le projet de loi 40 fait un pas de plus en confiant aux parents le choix de 12 des 16 administrateurs des centres de services et en leur accordant la moitié des sièges du conseil d'administration.

## L'exception anglophone

Pour les commissions scolaires anglophones, la composition des conseils d'administration serait pour l'essentiel la même, si ce n'est que les parents pourraient occuper jusqu'à 17 sièges. Cette disposition s'explique sans doute du fait que, hors de Montréal, les territoires des commissions scolaires sont très grands.

La différence est ailleurs : les administrateurs parents et ceux représentant la communauté seraient élus au suffrage universel des citoyens qui auraient fait le choix de s'inscrire sur la liste électorale.

Cette mesure, dit-on, vise à éviter les contestations judiciaires fondées sur les droits linguistiques conférés aux minorités par la Charte canadienne des droits et libertés. On ne s'explique pas cette crainte. Le célèbre jugement de la Cour suprême de 1990, dans l'af-

faire Mahé, a statué ce qui suit :

« Lorsque le nombre le justifie, l'art. 23 confère aux parents appartenant à la minorité linguistique le droit de gestion et de contrôle à l'égard des établissements d'enseignement où leurs enfants se font instruire. Cette gestion et ce contrôle sont vitaux pour assurer l'épanouissement de leur langue et de leur culture. [...] Le degré de gestion et de contrôle exigé par l'art. 23 peut, dans certaines circonstances et selon le nombre d'élèves en question, justifier l'existence d'un conseil scolaire indépendant. »

Remarquons que c'est aux parents qu'est reconnu constitutionnellement un droit de gestion. En appliquant aux centres de services anglophones le même régime électoral et de gouvernance qu'aux centres francophones, on respecterait certainement les exigences du jugement Mahé. En effet, les parents électeurs membres des conseils d'établissement sont tous des « ayants droit » au sens de la loi 101 et de la Loi constitutionnelle de 1982. C'est le cas aussi des 17 parents administrateurs puisqu'ils sont aussi membres des conseils d'établissement. C'est encore le cas des quatre représentants de la communauté, puisqu'ils seraient aussi élus par ces mêmes parents. Enfin, les quatre représentants du personnel œuvrent déjà au sein des établissements anglophones.

Le régime asymétrique du projet de loi comporte un inconvénient politique majeur. Il existe un courant d'opinion important, quoique minoritaire comme le révèlent les sondages, qui tient au suffrage universel. Le régime particulier fait aux anglophones apparaître sans conteste un privilège inacceptable. Il se pourrait même qu'il soit contestable sur le plan juridique puisqu'il crée une inégalité selon la langue. Le gouvernement a-t-il mesuré ce risque ?

# Justice et éducation

NORMAND BAILLARGEON



Le rapport publié cette semaine par le mouvement L'école ensemble a, avec raison, beaucoup fait parler et nourri bien de légittimes inquiétudes. On y apprend en effet ce que plusieurs redoutent depuis longtemps, à savoir que le système scolaire québécois est profondément inéquitable. Il serait même le pire au Canada sur ce plan, au point de se rapprocher en cela de celui de nos voisins du sud.

Il faut bien noter que ce qui nous heurte, ici, ce ne sont pas les inégalités en elles-mêmes, mais bien le fait que celles-ci soient ou soient présumées injustes, d'où l'utilisation des concepts d'équité et d'iniquité. Le rapport, que je vous invite à lire en ligne, s'intitule d'ailleurs, avec raison : *L'injuste système d'éducation québécois*.

C'est que l'idée d'éducation est profondément liée à celle de justice, et c'est par cela que la question de l'égalité et de l'équité s'y pose et est importante.

La philosophie peut aider à y voir plus clair.

## Égalité, justice et équité

Il y a à l'évidence différents types d'égalités et d'inégalités et certaines ne sont pas nécessairement injustes. Prenez des inégalités de traitement.

Platon faisait déjà remarquer qu'il n'est pas injuste, en matière d'alimentation, de donner des quantités de nourriture différentes à Polydamas, lutteur de pancrace et, disons, à un jeune enfant. De même, en éducation, il n'est manifestement pas injuste de consacrer plus de ressources à une personne souffrant de dyslexie et de lui offrir un ordinateur avec correcteur de texte.

Prenez cette fois les inégalités de résultats.

Certaines peuvent être tout à fait justes : Paul n'a pas étudié et il a échoué au test ; Manon a travaillé dur et a eu une excellente note. En fait, il est plus que douteux que viser toujours et partout l'égalité des résultats soit une chose possible ou même souhaitable.

Néanmoins, les choses deviennent vite plus compliquées. C'est que les inégalités de résultats peuvent être dues à divers facteurs et il n'est pas toujours facile de décider ce qui est injuste ou non et le rôle qu'y jouent (et leurs parts respectives) le hasard, le libre choix, le talent, la motivation, le travail, le mérite...

S'agissant d'éducation, et compte tenu de l'importance de celle-ci dans la distribution de tant de biens socialement valorisés (rémunération, pouvoir, prestige, etc.), l'enjeu est humainement et socialement de taille.

Pour le complexifier encore, se joue ici la question de l'autorité parentale et de la (relative) liberté pour les parents de choisir l'école que fréquentera leur enfant ou même de les scolariser à la maison.

Ce que le rapport a en tête, sous ce concept d'équité emprunté à l'OCDE, ce n'est pas l'égalité des résultats (« l'obtention des mêmes résultats éducatifs par tous les élèves »), mais bien « l'absence de lien entre les différences de résultats entre les élèves et le milieu sur lesquels ils ne peuvent exercer aucun contrôle ». « En éducation, nous rappelons, l'équité signifie que des élèves issus de milieux socio-économiques différents atteignent des niveaux similaires de performance scolaire et de bien-être social et affectif, et ont la même probabilité d'obtenir un diplôme de l'enseignement postsecondaire. »

Le type d'égalité dont il est ici question est l'égalité des chances. Elle peut demander des inégalités de traitement ; mais surtout, certains faits, relatifs aux inégalités de résultats et qu'on décline dans ce rapport, sont justement des indices qu'elle n'est pas significativement atteinte. Notre système est donc, au vu de ces données, inéquitable.

Comment le rendre moins inéquitable ? Immense question.

## Des mesures à prendre

Un premier enjeu est politique au sens fort du terme et concerne les injustes inégalités devant l'offre en éducation. Certains parents, en particulier s'ils sont plus fortunés, peuvent offrir à leurs enfants des écoles (privées ou avec des programmes particuliers) auxquelles les autres ne peuvent pas, ou alors très difficilement, accéder.

On laisse parfois croire que seuls l'effort et le mérite sont responsables de cette différence entre les choix réellement possibles et tout ce qui s'ensuit : c'est manifestement insuffisant et trompeur comme explication.

L'enjeu politique, ici, est de faire en sorte que chaque parent ait une véritable liberté de choisir et en ait donc ce qu'on appelle la capabilité. Une école publique va en ce sens et c'est une des raisons pour lesquelles il faut la défendre et la valoriser.

Mais il y a aussi, dans tout ce dossier, un enjeu pédagogique à ne pas négliger. Les enfants dont les parents ont une grande liberté de choisir leur école, on l'a vu, arrivent en outre souvent à l'école avec des savoirs, des repères, des pratiques, bref des *habitus*, pour parler comme Pierre Bourdieu, qui font qu'ils possèdent déjà beaucoup de ce que l'école demandera de mettre en œuvre, tandis que d'autres en sont largement privés.

Devant ces injustes inégalités que l'école devrait combattre et non pas reproduire, il existe un possible remède qu'elle seule peut prodiguer : c'est de transmettre le mieux et le plus efficacement possible le capital culturel.

Cela demande des enseignants solidement formés dans ce qu'ils enseignent et sachant le transmettre selon les meilleures, les plus efficaces et éprouvées méthodes pédagogiques. Faute de quoi, on risque fort d'accentuer encore ces injustes inégalités. Cela s'est vu.

Dois-je vraiment donner un exemple ?

## La perle de la semaine

(Dédiée à Greta Thunberg) « Obsédés par l'idée de vitesse automobile les capitaux coulent à fleau. »

# La solidarité internationale, nouvel enjeu électoral

Yves Pétilion et cinq cosignataires\*

En annonçant qu'il réduirait de 25 % le budget d'aide au développement des pays pauvres, Andrew Scheer, chef du Parti conservateur, a le mérite de faire réagir les autres partis et de faire éventuellement réfléchir les Canadiens sur le bien-fondé de l'aide internationale, thème généralement absent des campagnes électorales, plutôt orientées sur des enjeux de politiques intérieures.

Pourtant, le budget de l'aide internationale canadienne est déjà modeste par rapport à ceux de la majorité des autres pays « riches », membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette aide représentait seulement 0,26 % du revenu national brut (RNB) en 2017, ce qui la situe au niveau le plus bas de son histoire. Une coupe de 25 % abaisserait le ratio en dessous de 0,20 %, ce qui serait un désastre. Rappelons que les pays membres de l'OCDE se sont donné l'objectif commun de consacrer 0,7 % de la valeur de leur RNB à l'aide internationale, ce que font une demi-douzaine de pays, la moyenne étant de l'ordre de 0,32 %.

L'aide aux pays pauvres se justifie principalement pour deux raisons. D'abord, elle est basée sur des valeurs de justice et de solidarité entre humains, des plus nantis vers les plus pauvres, une sorte de péréquation mondiale visant à éradiquer la pauvreté. Ensuite, elle est basée sur les intérêts des pays riches, dont le Canada. Il y va de l'intérêt de tous qu'il y ait plus de stabilité et de sécurité dans le monde, et notamment dans les pays pauvres, permettant aux gens d'y vivre dignement sans être obligés de migrer ailleurs vers les pays riches pour avoir une vie décente.

Par ailleurs, la lutte contre les changements climatiques ne connaît pas de frontières et les pays ayant plus de moyens doivent y contribuer davantage, surtout que ce sont eux qui, pour l'essentiel, ont généré les gaz à effet de serre



SEYLOU AGENCE FRANCE-PRESSE

responsables des changements climatiques dont souffrent en premier lieu les pays pauvres. Enfin, l'intérêt du Canada est aussi économique, et des pays moins pauvres pourraient devenir des partenaires commerciaux. La proposition du chef conservateur ne semble malheureusement pas considérer ces facteurs.

La proposition d'Andrew Scheer de cibler les pays les plus pauvres avec le budget restant après les coupes est cependant la bienvenue. Il dénonce à juste titre un éparpillement de l'aide. [...] La nouvelle politique d'aide internationale féministe adoptée en 2018 par le gouvernement libéral a le mérite de cibler essentiellement les femmes, qui constituent la population la plus pauvre des pays les moins avancés. Cependant, une application « militante » et sans discernement d'une telle politique génère des effets indésirables tels que : la polarisation des valeurs, les difficultés à poursuivre nos actions dans certains domaines d'excellence de la coopération canadienne ou encore la bureaucratisation de l'aide d'urgence, qui aurait tout avantage à demeurer agile et rapide. Mais la plus grande ca-

rence de la nouvelle politique, c'est qu'elle n'a prévu aucune augmentation du budget d'aide !

Pourtant, le gouvernement libéral n'hésite pas à investir massivement dans d'autres domaines, dont celui de la défense. Il a ainsi prévu d'augmenter de 70 % sur 10 ans le budget militaire, qui passerait de 1,16 % du RNB (19 milliards) en 2017 à 1,4 % (33 milliards) en 2027, soit cinq fois le ratio de l'aide au développement !

Selon différents sondages, la majorité de la population canadienne croit à tort que le Canada est un pays « généreux » en matière d'aide internationale. Ça ferait partie des valeurs canadiennes... Un récent sondage « Nanos Research », mené en juin 2019 pour « le Partenariat canadien pour la santé des femmes et des enfants », révèle que 81 % de la population canadienne croit que le Canada devrait apporter sa « juste part » pour aider les pays pauvres et que 71 % pensent qu'il y a « une obligation morale d'aider les gens des pays pauvres ».

L'offre des deux principaux partis politiques en matière d'aide internationale est décevante. Celle du Parti conservateur est carrément inacceptable et dommageable pour le Canada lui-même. Celle des libéraux est médiocre et on ne peut pas dire que le Canada est « de retour », comme aime le proclamer le premier ministre Trudeau. Le gouvernement fait le choix regrettable d'investir dans l'armée plutôt que dans la solidarité internationale ! Aucun de ces partis n'a une vision claire et ambitieuse du rôle du Canada dans le monde, ni ne mobilise les ressources adéquates pour faire face aux défis mondiaux actuels et futurs.

\*Cosignataires : Yves Pétilion, Robert Lentendre, Nigel Martin, Mario Renaud, Nicole St-Martin et Pierre Véronneau, membres du Groupe de réflexion sur le développement international et la coopération (GREDEC) formé d'anciens dirigeants d'ONG et d'anciens cadres de l'ACDI



Dans *Marges de la philosophie* (1972), Jacques Derrida conçoit la Différance comme un mouvement du langage qui englobe trois sens du terme différent. Tout d'abord, le sens d'« action de repousser à plus tard », ensuite celui d'« être autre, différent », c'est-à-dire non identique, et enfin, le sens qui renvoie au conflit (le différend).

TIFFET

# Les jeunes, le climat et l'anticapitalisme

La pensée de Derrida permet d'associer la jeunesse écologiste à la lutte contre un néolibéralisme mortifère

Deux fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés de philosophie et d'histoire des idées le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur marquant.

Sophie Del Fa  
Consuelo Vásquez  
Professeures en communication interculturelle  
à l'Université du Québec à Chicoutimi (AQAC)

## L

'année 2019 est marquée par un mouvement étudiant mondial sans précédent pour la lutte contre le réchauffement climatique. Au Québec, le 15 mars puis le 27 septembre, des dizaines de milliers d'étudiants universitaires et du secondaire ont marché « pour le climat ». Ils répondaient à l'appel de la jeune Suédoise Greta Thunberg qui les incitait à sortir dans les rues afin de réclamer des gouvernements qu'ils écoutent les scientifiques pour adapter leurs politiques relatives à l'émission des GES.

« Rébellion contre l'extinction », « Changeons le système, pas le climat », « Ouvrons les yeux, pas les portefeuilles » : ces slogans contre l'establishment, portés fièrement et scandés par les jeunes, nous invitent à changer et à bouger pour sauver la planète. En fait, les jeunes, en se mobilisant si nombreux, veulent « faire une différence » pour l'avenir. Mais justement, que signifie vouloir « faire une différence » ? Et comment s'opère dans les discours l'invitation à différer ? Le concept de Différance (avec un « a ») développé par le philosophe français Jacques Derrida permet d'apporter des réponses ces questions. En effet, il nous amène à déceler les subtilités du discours écologique et politique des jeunes en révélant à quoi ce discours s'oppose et de quoi il se distancie. Ce geste théorique invite à s'attarder sur les « mouvements de différenciation » à travers lesquels le langage opère pour comprendre, par extension, le *modus operandi* de ce mouvement social.

### Aux sources du langage

Jacques Derrida (1930-2004) est un auteur clé du courant rétrospectivement désigné par l'expression *French Theory*. Il est notamment connu pour la méthode de la déconstruction, très populaire aux États-Unis dans les années 1980. Derrida évoque la Différance pour la première fois dans une conférence en 1959 intitulée *Genèse et structure et la phénoménologie*, mais ce sera dans une intervention intitulée *La Différance*, prononcée le 27 janvier 1968 et publiée dans *Marges de la philosophie* en 1972, qu'il expliquera ce néologisme plus longuement.

Un petit détour par la pensée derridienne s'impose pour comprendre

l'apport de son concept de Différance dans notre propos. Pour résumer, elle repose sur une conception du langage issue du structuralisme qui le conçoit de manière tripartite. Tout d'abord, le langage est différentiel, c'est-à-dire qu'il repose essentiellement sur des différences; en effet, nous comprenons le sens d'un mot en saisissant qu'il n'est pas autre chose que ce qu'il désigne (par exemple, le chaud se comprend à la différence du froid). Ensuite, le langage est considéré comme étant oppositionnel puisqu'il fonctionne par oppositions (pensons aux plus traditionnelles d'entre elles : homme / femme, sujet / objet, naturel / culturel, etc.). Enfin, le langage a une fonction hiérarchisante puisqu'il véhicule des valeurs.

Ces trois caractéristiques révèlent la dimension relationnelle du langage dans la mesure où le sens émerge en fonction de la relation (différentielle, oppositionnelle, hiérarchisante) que les mots entretiennent entre eux. C'est à partir de cette vision du langage que Derrida forge sa pensée en ajoutant notamment que, dans le discours occidental particulièrement, certaines oppositions sont récurrentes, non aléatoires. Surtout, ces oppositions se cristallisent et se naturalisent pour devenir normales. Par exemple, dans la mesure où c'est dans le langage que s'est forgée la supériorité historique de l'homme sur la femme, cette supériorité a été portée comme une vérité naturelle qui va perdurer et qui requiert de lourds efforts pour être dénaturalisée. Le langage est donc un cristallisateur de discours multiples qui s'ancrent durablement s'ils ne sont pas régulièrement et inlassablement déconstruits et remis en question. À partir de cette conception nouvelle du langage, Jacques Derrida développe le concept de Différance pour pallier justement sa limite neutralisatrice en ce qui est présent et ce qui est absent du langage prononcé.

Précisons. Dans *Marges de la philosophie* (1972), Derrida conçoit la Différance comme un mouvement du langage qui englobe trois sens du terme *différent*. Tout d'abord, le sens d'« action de repousser à plus tard », ensuite celui d'« être autre, différent », c'est-à-dire non identique, et enfin, le sens qui renvoie au conflit (le différend). Le « a » de la Différance comble l'écueil induit par la séparation du terme « différer », qui ne comporte pas de dimension globale. En effet, la Différance, elle, renferme les dimensions multiples du verbe « différer », à savoir : repousser à plus tard et différer dans l'espace. Le mouvement du langage décrit par Derrida se situe donc à la fois dans l'espace et dans le temps, faisant du passé et du présent des éléments qui se

constituent l'un et l'autre. Plus précisément — et c'est ce qui nous intéresse ici —, la Différance est faite de présences et d'absences, c'est-à-dire qu'elle se comprend par la présence continue d'oppositions. Le signe est une présence « différée », ce qui implique que pour comprendre la présence d'un signe, il faut s'atteler à comprendre ce qui est toujours déjà absent. Le sens est toujours entremêlé dans un jeu de différences et le « a » capture l'absence de ce qui est différé dans l'espace et le temps. La Différance insiste donc sur le caractère « processuel » de la différence conçue comme un processus continu de différenciation ou d'alternance active des signes dans l'espace et dans le temps. Derrida permet en fin de compte d'entrer dans ce qui est « différend » par des mouvements plus complexes et entremêlés que simplement « être différent », « être identique », etc. Le processus introduit une dynamique d'absence / présence qui inclut / exclut simultanément des concepts, des idéologies, des contextes, des textes, des mots, etc.

### Absences / présences dans le discours des jeunes

Revenons maintenant au mouvement social des jeunes pour le climat. Dans ce phénomène précis, la notion de Différance dévoile l'oscillation entre ce qui est absent et ce qui est présent dans le discours qui repose amplement sur ce que l'on désigne (inspiré par Derrida) par « un mouvement de différenciation ». Prenons par exemple un discours prononcé par une jeune étudiante à la fin de la marche à Québec le 15 mars 2019 et intitulé « J'ai mal à ma planète ». Il commence comme suit : « [...] par ce capharnaüm de surconsommation, cette boulimie de surexploitation, cette obsession pour la marchandisation, bref ce penchant d'auto-destruction, j'ai mal à ma planète ». Dans cette courte phrase, comment la Différance s'effectue-t-elle ?

Tout d'abord, par la présence de trois termes centraux — surconsommation, surexploitation et marchandisation — qui rendent présent un élément qui n'est pas nommé dans le discours (donc, qui est absent) : le capitalisme néolibéral. En effet, ce dernier est clairement visé ici et donc, suivant la pensée derridienne, il est rendu présent malgré son absence dans ce discours puisque rappelons-nous que tout élément présent est toujours relié à des éléments absents. Par extension et à partir de cette simple phrase introductive, ce à quoi le mouvement social des jeunes veut s'opposer est toujours déjà présent. Cette dynamique est un processus de différenciation qui implique le recours continu, dans le discours, à

ce qui est absent. Pour simplifier, on pourrait dire alors que le mouvement étudiant est hanté par des éléments absents (notamment, comme vu ici, le néolibéralisme). Cependant, puisque le langage est Différance, l'absent est toujours là et devient présent.

Mobilisons la Différance pour analyser une autre dimension du mouvement social. Un de ses aspects centraux est qu'il est porté par les jeunes. Cet élément est un argument de discours qui vise à attirer l'attention en soulignant que leur avenir est menacé à cause des changements climatiques qui pourront avoir raison d'eux. Est mise en présence ici la disparition prématurée de l'espèce humaine. La jeunesse et l'enfance font face à la fin prématurée et certaine de l'espèce si rien n'est fait en matière de développement dit durable et écologique. Ce discours fait des pratiques capitalistes néolibérales et des politiques actuelles les coupables d'une mort certaine. En ce sens, le mouvement écologique des jeunes tend à rendre présents dans leurs discours des éléments souvent absents comme le néolibéralisme ou la mort. Les jeunes posent alors sur un échiquier les ennemis à combattre et à faire tomber de leur piédestal pour parvenir à améliorer le sort de l'humanité.

### Un « nouveau » mouvement social

Enfin, la Différance, en déconstruisant le langage, nous amène à être moins dupes de ce qui se dit et permet de comprendre comment ce mouvement « se différencie ». Surtout, ce concept nous invite à décortiquer les discours et à comprendre que ce qui est absent (ce qui n'est pas dit) est tout aussi important que ce qui est dit.

Le mouvement social des jeunes pour le climat par sa volonté de vouloir différer veut s'opposer au système néolibéral rythmé par des accords de libre-échange destructeurs et des privatisations à outrance, laissant le champ libre aux entreprises privées qui accaparent les terres et surtout maintiennent une colonisation de la pensée par la consommation. Le concept de Derrida, par sa perspicace déconstruction du discours, dévoile la puissance des mots utilisés (ou non) par le mouvement des jeunes et permet de souligner sa puissance qui renouvelle considérablement les mouvements sociaux en leur donnant un nouveau souffle parce qu'ils s'attaquent à la source du dysfonctionnement de la société contemporaine.

Des suggestions ? Écrivez à Robert Dutriscac : rdustriscac@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes de *Devoir de philo* : <https://www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philosophe-histoire>



Sophie Del Fa



Consuelo Vásquez

**Recycler  
c'est pas  
important.**

**C'est TRÈS  
important!**



III ÉTATS-UNIS

# La Maison-Blanche sommée de collaborer

Les démocrates ont délivré une injonction pour obtenir des documents liés à la procédure de destitution de Trump

JÉRÔME CARTILLIER  
ÉLODIE CUZIN  
À WASHINGTON  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Les démocrates du Congrès avancent au pas de charge dans la procédure de destitution de Donald Trump et ils ont lancé vendredi une injonction solennelle à la Maison-Blanche, la sommant de fournir des documents utiles à leurs enquêtes.

« La Maison-Blanche a refusé de collaborer, ou même de répondre, à de multiples demandes de nos commissions de remise volontaire de documents. Après près d'un mois d'obstruction, il semble évident que le président a choisi la voie du défi, de l'entrave et des opérations de dissimulation », ont écrit les chefs démocrates de la Chambre des représentants dans un communiqué. La présidence a jusqu'au 18 octobre pour obtempérer.

Un peu plus tôt dans la journée, c'est au vice-président Mike Pence que les démocrates s'étaient adressés, certes avec un peu plus de formes. Sans injonction formelle, ils lui ont également demandé des documents pour mieux comprendre les conditions dans lesquelles M. Trump a tenté de faire pression sur son homologue ukrainien pour qu'il ouvre une enquête sur Joe Biden, un de ses principaux rivaux démocrates, et sur son fils.

Sous pression, le président américain s'est longuement expliqué depuis les jardins de la Maison-Blanche, assurant que sa démarche vis-à-vis de son homologue ukrainien n'avait aucune visée électorale et avait pour seul but de lutter contre la corruption dans ce pays.

Ces explications faisaient suite à de nouvelles révélations dans le cadre de la procédure de destitution lancée par les démocrates. Des messages textes échangés par des diplomates américains, embarrassants pour le président, suggèrent



que le gouvernement Trump a bien fait pression sur le président ukrainien pour qu'il enquête sur Joe Biden à l'approche de la présidentielle de 2020.

L'un des messages de diplomates rendus publics par le Congrès a été envoyé par Kurt Volker, l'ex-ambassadeur américain à Kiev, Bill Taylor, et à l'ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union européenne, Gordon Sondland.

Puis, M. Taylor, un diplomate de carrière, a écrit le 9 septembre à M. Sondland, un important donateur de la campagne Trump : « Comme je l'ai dit au

**Vendredi, le président Donald Trump s'est longuement expliqué devant les médias réunis dans les jardins de la Maison-Blanche.**

CHIP SOMODEVILLA  
GETTY IMAGES VIA  
AGENCE FRANCE-  
PRESSE

téléphone, je trouve ça dingue de suspendre l'aide sécuritaire en échange d'un coup de main pour une campagne politique. »

« Bill, je pense que vous avez tort concernant les intentions du président Trump. Le président a été très clair, pas de contrepartie, d'aucune sorte », répond, tranchant, M. Sondland. « Je suggère que nous arrêtions ces échanges par textos. »

## Un Sénat névralgique

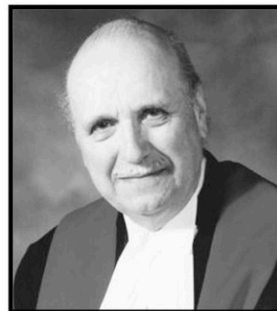
Rappelant, dans une menace à peine voilée, qu'il était extrêmement populaire au sein de son parti, Donald Trump a profité de l'occasion pour appeler les républicains à faire bloc au Sénat, où ils sont majoritaires, car c'est là qu'aura lieu un éventuel « procès » si sa mise en

accusation est votée à la chambre basse.

« Je pense que le Sénat pense que c'est une honte et qu'ils estiment que le Parti républicain a été très mal traité », a-t-il lancé en guise d'avertissement à ceux qui, parmi les élus de son parti, pourraient être tentés de prendre leurs distances. Pour l'instant, la plupart des témoins républicains se gardent de critiquer l'attitude de Donald Trump. Mais ils restent largement silencieux et se gardent aussi de voler à son secours.

Mitt Romney, ex-candidat à la présidentielle, a, lui, clairement exprimé vendredi sa réprobation. Le sénateur de l'Utah a jugé « épouvantable » que le président américain ait appelé Kiev puis Pékin, dans une déclaration publique jeudi, à enquêter sur Joe Biden.

## AVIS DE DÉCÈS



### L'honorable Michel Côté 1933 - 2019

À son domicile de Montréal, le 27 septembre 2019, est décédé, sereinement et entouré des siens, l'honorable Michel Côté, époux bien-aimé de Micheline Audette, fils de feu Omer Côté, c.r., et de feu Gabrielle Brouillette. Il est précédé par sa sœur Monique Côté Pigeon.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil son frère François Côté (feu Josiane Delmé), ainsi que ses six enfants, Philippe (feu Louise-Hélène Lancôt), Bernard, Danielle, Gisèle (Rae Ackerman), Lorraine et Alain (Dana Tarlescu), et leur mère, Marie-Claire Lajoie, dix petits-enfants, Geniève et Julien Béliveau, Gabrielle Murray-Côté, Antoine et Catherine Lennartz, Félix Lefebvre, Daniel et Sophie Mortimer, Aurélie et Alexandre Côté-Sergent, quatre arrière-petits-enfants, et de nombreux parents et amis.

Juge de la Cour supérieure de 1988 à 2002, l'honorable Michel Côté a connu une carrière très active, tour à tour avocat en pratique privée, procureur de la Couronne, conseiller juridique du chef du Service de police de la ville de Montréal et avocat en chef de la ville dans l'administration Drapeau-Saulnier de 1969 à 1975. À titre d'avocat en chef de la ville puis en pratique privée (McCarthy Tétrault, 1975-1988), il a apporté une large contribution aux grands projets de la ville, tout en plaçant plusieurs causes devant la Cour suprême du Canada, en droit administratif, civil et constitutionnel. Son rayonnement s'étendait également aux sphères culturelle et éducative : grand amoureux de sa ville, il s'est porté défenseur du patrimoine montréalais. Il a été président du conseil d'administration du Festival de théâtre des Amériques de 1984 à 1995. Il a mis sur pied, avec d'autres parents, le comité qui a permis d'empêcher la fermeture du Pensionnat d'Outremont, aujourd'hui à nouveau une institution florissante. Enfin, il a été secrétaire, président, puis secrétaire émérite de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger de 1981 à 2000.

La famille vous accueillera au

#### Centre funéraire Côte-des-Neiges

4525, ch. de la Côte-des-Neiges, Montréal  
le dimanche 13 octobre entre 13h et 17h30. Un hommage à Michel sera présenté à partir de 15h.

Au lieu des fleurs, vos marques de sympathie peuvent se traduire par un don à la Fondation Nova Montréal ou à l'Institut de Cardiologie de Montréal.

## PETITES ANNONCES

### 125 HORS FRONTIÈRES

**La France en Bretagne-Sud**  
Location d'une maison de pêcheur à 50 mètres d'une plage du prestigieux Golfe du Morbihan. À 2 h. de l'aéroport de Nantes. De 350 à 500 euros / sem. [www.lapetitemaisonbleue.fr](http://www.lapetitemaisonbleue.fr)

### 700 ANNIVERSAIRES ET MARIAGES

**CONDOS PARIS CENTRE**  
Près métro et services. WIFI. Sem./mois À partir de 790 \$.  
Location : 514-999-0546  
[paris.condo@sympatico.ca](http://paris.condo@sympatico.ca)

### PARIS - Petit bijou d'appart

sur la Butte Montmartre, au cœur de Paris. Paisible, ensoleillé, ascenseur. 514-489-5955  
[appartement-montmartre.com](http://appartement-montmartre.com)

### 251 BUREAUX À LOUER

Bureau à sous-louer  
Laurier Ouest  
spacieux et meublé,  
Professionnel ou avocat  
[vlachance@heleneguy.com](mailto:vlachance@heleneguy.com)  
514-272-1164

### 303 ANTIQUITÉS

Encan Dimanche  
6 Octobre à 10h.  
Tableaux de renommée et  
antiquités  
(450) 796-2886  
[www.encangelleau.com](http://www.encangelleau.com)

### 307 LIVRES ET DISQUES

**LIBRAIRIE  
Bonheur d'Occasion**  
achète livres de qualités en  
tout genre. 514 914-2142  
[www.bonheurdoccasion.com](http://www.bonheurdoccasion.com)

### 405 SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

**MASSOTHÉRAPIE**  
Service en entreprise,  
à domicile, en cabinet.  
Douleurs aux épaules,  
douleurs au dos,  
fatigue extrême. Massages  
préventifs. Réfus.  
Laval. 514 701-8231

### 515 INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

**VOTRE ORDINATEUR  
BOGUE OU RALENTIT ?**  
Mise à jour et réparation  
P.C., Mac et portables.  
20 ans d'expérience.  
Service à domicile.  
514 573-7039 Julien

**QUAND LA  
TOXICOMANIE  
PREND TOUTE  
LA PLACE**

**Besoin d'information ?  
Besoin de support ?**

**Allergique ?  
Pas de panique !**



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE  
DES ALLERGIES ALIMENTAIRES

Tél./Télé. : (514) 990-2575  
[www.aqaa.qc.ca](http://www.aqaa.qc.ca)

# Le bilan des heurts en Irak s'élève à plus de 60 morts

La démission du premier ministre a été réclamée, après quatre jours de contestations qui font rage à la grandeur du pays

AHMAD AL-RUBAYE  
AGENCE FRANCE-PRESSE  
À BAGDAD

Le très influent leader chiite irakien Moqtada Sadr a réclamé vendredi la démission du gouvernement, faisant monter davantage la pression sur le pouvoir, confronté à un mouvement de contestation marqué par des violences qui ont fait plus de 60 morts et 1600 blessés en quatre jours.

Cet appel d'un poids lourd de la politique irakienne risque de mobiliser ses très nombreux partisans qui pourraient se joindre aux manifestations à Bagdad et dans plusieurs villes chiites du sud du pays, contre la corruption, le chômage et la déliquescence des services publics.

« Pour éviter davantage d'effusion de sang irakien, le gouvernement doit démissionner et des élections anticipées doivent se tenir sous supervision de l'ONU », a indiqué dans une lettre diffusée par son bureau M. Sadr, un ancien chef de milice redouté devenu ces dernières années le héros des manifestations anticorruption.

Sa coalition, qui avait remporté en 2018 les élections législatives, constitue le premier bloc au Parlement et participe avec quatre ministres au gouvernement. Le retrait en 2018 de son soutien au premier ministre de l'époque, Haider al-Abadi, après un mouvement social, avait empêché ce dernier d'être reconduit à son poste.

Plus de 60 personnes ont été tuées depuis le début du mouvement de contestation en Irak, dont au moins 18 à Bagdad, et plus de 1600 ont été blessées dans la capitale et le sud du pays, a indiqué dans la nuit de vendredi à samedi la commission gouvernementale des droits de l'homme irakienne. Six policiers figurent parmi les morts.

La Commission n'a pas précisé les régions dans lesquelles la soixantaine de

**Pour le quatrième jour consécutif, les Irakiens ont manifesté à Bagdad et dans plusieurs régions du Sud malgré un couvre-feu décrété jeudi, un blocage d'Internet et un énorme déploiement sécuritaire**

morts a été recensée, mais les 18 morts comptabilisés dans la capitale ont été trouvés dans un des hôpitaux de Bagdad, qui en compte plusieurs.

Né d'appels sur les réseaux sociaux, le mouvement de contestation est le premier test pour le gouvernement d'Adel Abdel Mahdi en place depuis un an dans un pays sorti il y a moins de deux ans de près de quatre décennies de conflits et en pénurie chronique d'électricité et d'eau potable.

Selon les observateurs, les manifestants descendus dans la rue spontanément mardi et qui se disent sans aucune affiliation politique devraient rejeter toute récupération politique de leur mouvement par des partisans de M. Sadr.

Pour le quatrième jour consécutif, les Irakiens ont manifesté à Bagdad et dans plusieurs régions du Sud malgré un couvre-feu décrété jeudi, un blocage d'Internet et un énorme déploiement sécuritaire.

De violents affrontements ont opposé à Bagdad des forces antiémeutes à des manifestants. Des tirs nourris ont résonné toute la journée dans la capitale irakienne et se sont poursuivis dans la nuit, mais de manière sporadique.

Dans Bagdad, de nombreux magasins ont fermé. Ceux ouverts ont été pris d'assaut par les clients voulant acheter des légumes, dont le prix a triplé en raison de la fermeture de routes menant à Bagdad.

EN BREF



MOHD RASFAN AGENCE FRANCE-PRESSE

### Des manifestants défient l'interdiction du port du masque à Hong Kong

HONG KONG — De nouveaux affrontements avec les forces de l'ordre ont éclaté vendredi à Hong Kong après l'interdiction par le gouvernement du port du masque pendant les manifestations. La cheffe de l'exécutif local, Carrie Lam, n'a pas exclu de prendre d'autres mesures dans ce cadre si la situation continuait de s'envenimer. Sitôt cette interdiction rendue publique, des actions de protestation ont commencé un peu partout dans l'ex-colonie britannique, tandis que fleurissaient sur les réseaux sociaux les appels à manifester lors des trois prochains jours. Dans la soirée, des heurts ont éclaté, la police faisant usage de gaz lacrymogène pour disperser les manifestants qui ont envahi des rues et y ont allumé des feux, mais aussi vandalisé des stations de métro.

Agence France-Presse

### La Cour suprême des États-Unis se saisit du dossier de l'avortement

WASHINGTON — La Cour suprême des États-Unis a accepté vendredi d'examiner une loi de la Louisiane accusée de restreindre l'accès à l'avortement, dans un dossier ultrasensible qui aura valeur de test pour les nouveaux juges nommés par le président républicain Donald Trump. Les neuf sages vont examiner sur le fond une loi, adoptée en 2014 dans cet État conservateur du Sud, dont ils avaient bloqué l'entrée en vigueur *in extremis* l'hiver dernier. Le texte prévoit d'imposer aux médecins qui pratiquent des interruptions volontaires de grossesse (IVG) d'avoir une autorisation d'exercer dans un hôpital situé à moins de 50 kilomètres du lieu de l'opération. L'audience pourrait avoir lieu en janvier avec une décision au printemps.

Agence France-Presse

### La piste de la radicalisation privilégiée dans la tuerie à la préfecture de Paris

PARIS — L'informaticien qui a tué à coups de couteau quatre fonctionnaires de la préfecture de police de Paris a-t-il perpétré une attaque djihadiste ? La piste de la radicalisation est désormais privilégiée dans l'enquête sur cette tuerie, passée aux mains du parquet antiterroriste. Des éléments recueillis par les enquêteurs ont conduit à accréditer l'hypothèse d'une radicalisation de Mickaël H. qui a semé la mort jeudi au sein de la préfecture de police (PP), qui regroupe plusieurs grandes directions de la police parisienne. La proximité de cet informaticien de 45 ans, converti à l'islam il y a au moins un an et demi, avec des personnes appartenant à la mouvance saffiste intrigue ainsi les enquêteurs, selon des sources concordantes.

Agence France-Presse

III ÉTATS-UNIS

## Les sables mouvants de la destitution

T

outes les procédures de destitution présidentielle ont contribué à redéfinir l'univers politique américain. Substantiellement. Durablement. Celle-ci n'y échappera pas. Mais nul ne peut déterminer aujourd'hui le sens dans lequel ce remodelage s'orientera.

L'Histoire en atteste. La procédure ouverte en 1868 contre le président Andrew Johnson, colérique, égocentrique, autocrate et ségrégationniste, a mené pour un temps à un rééquilibrage des pouvoirs. Celle lancée contre le président Nixon, paranoïaque, atrabilaire, machiavélique et complotiste, permit au Congrès de regagner le poids qu'il avait perdu graduellement au profit du président depuis la Seconde Guerre mondiale. Les ressacs de celle ouverte contre le président Clinton, éclaboussé par les scandales sexuels et financiers, sont encore perceptibles aujourd'hui... tant dans la radicalisation du Parti républicain que dans les atermoiements démocrates (comme en témoignent les réticences de l'aile traditionnelle du parti de l'âne, à commencer par la présidente de la Chambre des représentants, Nancy Pelosi, à se lancer dans l'aventure de la destitution).

À l'origine, les Pères fondateurs ne voulaient ni d'une monarchie ni d'un monarque. Pour autant, devant l'inévitabilité d'un exécutif unique et à force de compromis, ils ont fini par inventer un système constitutionnel construit sur un maillage complexe de poids et de contrepoids où « le pouvoir arrête le pouvoir ». Pour se prémunir contre toute dérive tyrannique, les Pères fondateurs ont placé le peuple souverain (« *we the people* ») et ses représentants (le Congrès) en tête de la

Constitution. Le président arrive en deuxième, et le texte qui lui est consacré est beaucoup plus concis. Mais les Pères fondateurs craignaient la fragilité d'un pays qui venait d'arracher son indépendance à une puissance tutélaire, celle d'une jeune nation consciente de jouer dans un concert de puissances coloniales prédatrices, de la faillibilité des gouvernants, des « mercenaires de la corruption étrangère ». D'où la clause des émoluments (nul ne peut recevoir, sans l'accord du Congrès, de cadeau, de titre d'une puissance étrangère) ou encore le fait qu'il faille être citoyen américain de naissance pour devenir président (le mythe de la « cinquième colonne »). D'où la mise en place de mécanismes pour juger les détenteurs des plus hautes fonctions fédérales pour « trahison, corruption ou autres crimes et délits majeurs » — l'*impeachment*.

La procédure de destitution est juridictionnelle : elle repose sur les deux chambres du Congrès (la première instruit, la seconde juge). Elle est également exceptionnelle : la Chambre des représentants n'a inculpé que 19 personnes (15 juges fédéraux, 1 sénateur, 1 membre du Cabinet et deux présidents). Le Sénat n'en a jugé que 16, et seules 8 ont été condamnées — seulement des juges fédéraux et aucun président.

Mais elle est aussi éminemment politique. L'*impeachment* sort du cadre juridique classique puisque la nature et la teneur des chefs d'inculpation sont déterminées par la Chambre des représentants sur la base d'éléments qui ne sont pas forcément pénalement répréhensibles : ils sont définis dans leur contexte politique, que le président ait

outrépassé ses pouvoirs, porté atteinte à l'intégrité de la République ou usé de ses fonctions à des fins personnelles — le Père fondateur Alexander Hamilton, dans les *Federalist Papers*, est particulièrement clair sur ce point. Il ne s'agit pas, explique le rapport Garvey et Cole de 2015, « de punir un individu, mais bien de maintenir la constitutionnalité du gouvernement ».

Faute de disposition constitutionnelle précise, chacune des chambres détermine la manière dont elle tiendra son rôle — sur la base de ses règles internes et sur les précédents qu'elle a elle-même établis. Rien n'oblige le Sénat à agir à la suite de la mise en accusation formulée par la Chambre, si ce n'est ses propres règles — qu'il peut en tout temps modifier. La Maison-Blanche peut invoquer le « privilège de l'exécutif » pour éviter de communiquer des informations. Et de la même manière qu'elle l'a fait sous Nixon, la Cour suprême pourrait avoir à trancher. En d'autres termes, aucune branche du pouvoir ne demeurera en dehors de la tempête.

Or, la tempête pourrait devenir ouragan. Que se passera-t-il si la Chambre des représentants vote l'inculpation mais que le Sénat ne se prononce pas (une simple motion suffirait pour mettre un terme à la procédure) ? Un président « *impeached* » par la Chambre mais non démis pourrait alors se présenter à une réélection (et c'est un cas d'école puisque Nixon comme Clinton en étaient à leur second mandat lors du lancement des procédures). Que se passera-t-il si le Sénat vote la destitution du président et l'interdiction pour lui de se représenter mais que le président refuse de partir ? S'il clame qu'il

s'agit d'un coup d'État ? Si, au lieu de contenir la violence politique — ce que présument certains commentateurs — la procédure, manipulée par le président qui a déjà évoqué le spectre de la guerre civile, l'alimente ? Et s'il est ré-élu ? Que se passera-t-il simplement s'il divulgue le nom du lanceur d'alerte qu'il a désigné la semaine dernière comme traître ? Qui osera se risquer ensuite à dénoncer les malversations du gouvernement ?

Dans le même temps, les démocrates n'avaient d'autre choix que de lancer la procédure d'*impeachment* : pour la première fois, un président en exercice a délibérément mis en jeu la sécurité nationale, l'intérêt national des États-Unis, pour un gain électoral. Il a mis en danger l'équilibre géopolitique global — en vulnérabilisant un allié clé face à la Russie, en le privant potentiellement de 7 % de son budget de défense — à des fins strictement personnelles. Il a appelé des puissances étrangères (au dernier chef, et publiquement, la Chine) à intervenir dans le jeu politique interne. L'absolution du président, qui paraît aujourd'hui inéluctable (mais peut-être pas demain ?), pèsera lourd sur la politique étrangère, l'échiquier mondial et le rapport aux alliés. Sur le plan interne, elle confinerait la Constitution à n'être plus qu'un bout de chiffon exposé dans un musée, alors que rien n'empêcherait plus l'homme au pouvoir de redéfinir les règles en 2020... voire en 2024.

En ce sens, il est singulier que George Washington, en choisissant de céder sa place à la tête du pays en 1796, ait, dans son discours d'adieu, prévenu ses concitoyens des dangers du régionalisme, de la partisanerie et des interventions étrangères. Comme s'il était prescient. À moins, bien sûr, que le système que les Pères fondateurs ont mis en place soit plus résilient qu'il n'y paraît. À moins que la plasticité de la Constitution lui permette de s'adapter et lui évite de sombrer dans ce qui semble être aujourd'hui des sables mouvants.

ÉLISABETH VALLET



# ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

**OUTREMONT**

1025 MONT-ROYAL, OUTREMONT  
Condo unique sur 2 étages, 3 chambres. Terrasse de 325 pc. Il se distingue par l'aire ouverte, la fenestration, l'insonorisation

Centre-ville. Une oasis de paix au cœur de la ville.  
Centris # 28523530

MYRIAM VALLÉE / L'EXPERT IMMOBILIER PM  
514-449-4046 / myriam@myriamvallee.com

**POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT**

Contactez  
**Alexandra Martinez**  
514 985-3313  
amartinez@ledevoir.com

**Legault & Legault**  
courtiers immobiliers

514.272.1010  
www.suttonquebec.com

**René**  
Cell. : 514.973.6461

**Vincent D.**  
Cell. : 514.206.9527

Groupe sutton - immobilia inc. AGENCE IMMOBILIÈRE  
1280 avenue Bernard O., bureau 100, Outremont, Qc, H2V 1V9

**AHUNTSIC**

1242 BOUL. GOUIN O.  
Superbe condo 2<sup>e</sup> étage de duplex détaché. Intérieur entièrement rénové. Très grands espaces de vie, grande fenestration sur 4 faces, 2 chambres (possibilité de 3<sup>e</sup> chambre), 2 balcons, 2 stationnements. Verdures et intimité. En face du Parc De La Merci et de la piste cyclable.

396 000\$ Centris # 16182360

VISITE LIBRE DIMANCHE 14 H À 16 H

**SAINT-LÉONARD**

4650 JEAN-TALON E. #1013  
Très beau condo dernier étage, clé en main, avec vue panoramique sur la ville. Aucun voisin direct. Grande fenestration, superbe luminosité. Construction récente. 2 chambres, garage. À distance de marche de tous les services, de plusieurs parcs et des transports (projet stations de la ligne bleu). Immeuble sécuritaire (intercom, puces d'accès, caméras) et bien administré.

299 000\$ Centris # 17487028

VISITE LIBRE DIMANCHE 14 H À 16 H

**PLATEAU MONT-ROYAL**

3816-3818 RUE DE BULLION  
Très beau duplex ancestral (1875) sur la charmante rue de Bullion au cœur du plateau, rénovations majeures dans les dernières années. Double occupation. Unité principale sur 2 étages (style cottage). À deux pas de la rue St-Laurent et de tous les services.

859 000\$ Centris # 17221594

VENDU

**OUTREMONT**

1120 AV. BERNARD #2  
Le «Royal York», adresse de prestige située sur la rue Bernard au cœur d'Outremont. Grand condo ayant conservé son cachet d'époque (boiseries, planchers de bois, foyer, portes françaises, plafonds hauts, etc...). Vue sur le parc Saint-Viateur, à distance de marche de tous les services, du métro et du Mont-Royal.

539 000\$, Centris #25478803

VENDU

B 14 | PETITES ANNONCES

# ADRESSES DE PRESTIGE

REGROUPEMENT IMMOBILIER

**SUTTON**



**Superbe propriété.**  
Construction personnalisée de grande qualité n'utilisant que des matériaux naturels. Demeure très lumineuse et très aérée avec ses plafonds de 10'. Cette maison vous offre un mariage réussi d'éléments antiques et modernes qui lui confère un cachet unique. Suite d'invités en rez-de-jardin. 3ch., 2 s.d.b., 1s.e. Garage double. À 1.6 km du centre du village. Nouveau système central de chauffage et climatisation par thermopompe (2017). Nouveau revêtement de toit en bardeaux d'acier (2017)

**575,000\$ Du Proprio 867228 514-910-4681**

**OUTREMONT — CLÉ EN MAIN**



**NOUVEAU PRIX**

Cottage lumineux, avenue McDougall. Parements extérieurs brique et zinc.  
Rénovations majeures luxueuses dont cuisine italienne Pedini spectaculaire ouverte sur jardin.  
Rez-de-chaussée : salon, s/manger, cuisine et s/d'eau.  
Étage : 4 chambres, vivoir, bureau, s/bains et s/d'eau.  
Sous-sol : s/familiale, cave à vin, s/bains s/lavage, s/fournaise, placard de cèdre, rangements, sortie extérieure.

**STATIONNEMENT**  
**284 AV. McDOUGALL**  
**2,175,000 \$**  
**MLS : 248 461 22**



Depuis 31 ans  
**Charlotte MICHAUD**  
cmichaud@sutton.com  
**514.894.0866**  
10h à 22h  
groupe sutton-immobilia inc.  
Agence immobilière  
514.272.1010

**DIMANCHE 6 OCTOBRE 13H30 - 14H30**

**EN FACE DU PARC PAINTER**  
**2540**  
SAINT-LAURENT 1295 rue Brochu 849 000\$ — courtier: Vigen Endinian

**SUPERBE CONDO SUR DEUX NIVEAUX**  
**1310**  
OUTREMONT 683 av. McEachran 1179 000\$ — courtier: James Morris

**VUE IMPRENABLE SUR LE CENTRE-VILLE**  
**2260**  
VILLE-MARIE 1150 rue St-Denis #1115 699 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

**MAGNIFIQUE TERRASSE SUR LE TOIT**  
**2980**  
PLATEAU 3502 rue St-Hubert 1169 000\$ — courtier: Daniel Beauchemin

**WALK SCORE DE 99**  
**2930**  
VILLE-MARIE 2070 rue St-Hubert 489 000\$ — courtier: Sabrina Turpin

**TERRAIN DE 5 000 PI²**  
**2820**  
MONT-ROYAL 55 av. Lazard 1295 000\$ — courtier: Kyle Shapcott

**DEVANT L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**  
**2920**  
CÔTE-DES-NEIGES 3191-3193B rue Jean-Brillant 1489 000\$ — courtier: Marc Fragman

**DIMANCHE 6 OCTOBRE 15H00 - 16H00**

**TERRAIN DE PLUS DE 12 000 PI²**  
**2200**  
OUTREMONT 704 av. Pratt 4 150 000\$ — courtier: James Morris

**PRÈS DU PARC CONNAUGHT**  
**2040**  
MONT-ROYAL 108 av. Lazard 2 845 000\$ — courtier: Kyle Shapcott

**AU CŒUR DU MILE-END**  
**2910**  
PLATEAU 5368 rue Clark 699 000\$ — courtier: Sabrina Turpin

**LUXUEUX PENTHOUSE**  
**3050**  
SAINT-LAURENT 815 rue Muir #1507 829 000\$ — courtier: Vigen Endinian

**MAGNIFIQUE JARDIN**  
**2580**  
MONT-ROYAL 2167 ch. Kildare 1 248 000\$ — courtier: Marc Fragman

**PRÈS DU PARC LA FONTAINE**  
**3150**  
PLATEAU 3579 rue Dorion 519 000\$ — courtier: Pierre-Yves Lamarre

**2 NIVEAUX | DESIGN CONTEMPORAIN**  
**2010**  
VERDUN 3140 rue Joseph #8 895 000\$ — courtier: Valérie Lacasse

**LES VISITES LIBRES**  
**BARDAGI**  
équipe immobilière • real estate team

**PLUSIEURS NOUVEAUTÉS**  
**VOUS ATTENDENT CE DIMANCHE**  
EN VISITE LIBRE!

Consultez les fiches détaillées au **Bardagi.com/[code de 4 chiffres]**

**DISCUTONS SUR MESSENGER**



**GEORGES BARDAGI**  
courtier immobilier agréé

**514 700-2237 | Bardagi.com**

RE/MAX du Cartier GB. Agence immobilière, franchisé indépendant et autonome de RE/MAX du Cartier 1290, avenue Bernard Ouest, bureau 100, Montréal, Québec H2V 1V9

**Aussi simple que ça!**



**David et Alexandre.com**  
VOS COURTIERS IMMOBILIERS RE/MAX

David Roux inc. et Alexandre Meloche inc.  
**514.374.4000**

RE/MAX ALLIANCE  
3299, rue Beaubien Est, Montréal

**LAC BROME**



**DOMAINE DE DÉLICES**, très privé et tout à fait accessible. Superbe résidence, 4 ch plus suite d'invités au rez-de-jardin, véranda grillagée avec foyer, garage triple, et plus. 79 acres, érablière, potentiel de 5000 entailles. **3 000 000\$**

**LOIS HARDACKER**  
Ctr. imm. Agréé, Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

**BOLTON-OUEST**



**PROPRIÉTÉ SPECTACULAIRE** - Magnifique résidence « Cape Cod » avec ascenseur, piscine et garage double. Terrain aménagé, un joli lac privé, des sentiers entretenus, et des vues imprenables sur le Lac Brome. 250 acres. **4 500 000\$**

**450 242-2000**  
**www.loishardacker.com**

**REALTA**  
agence immobilière

**realta.ca | 514 789 2889**

**VISITES LIBRES**  
dimanche 14 h à 16 h

**La Petite-Patrie** 759 000 \$  
7141 Christophe-Colomb

**La Petite-Patrie** 735 000 \$  
7137A Christophe-Colomb

**La Petite-Patrie** 345 000 \$  
7137 ou 7139 Christophe-Colomb

**Repentigny** 259 000 \$  
248 Champigny

**SUR RENDEZ-VOUS**  
contactez-nous!

**Outremont** 2 800 000 \$  
80 Duchastel

**Pierrefonds** 1 099 000 \$  
5260 Lakeview

**La Petite-Patrie** 995 000 \$  
5699 St-André

**Vieux Montreal** 729 000 \$  
650 Notre-Dame O app. 804

**Le Plateau Mont-Royal** 495 000 \$  
3840 Laval

**La Petite-Patrie** 629 000 \$  
3288-3290 Bellechasse

**Verdun** 685 000 \$  
4020 Edna

**Saint-Jean sur Richelieu** 789 000 \$  
214-218 Richelieu

**DOMAINES D'EXCEPTION**

**Saint-Adolphe-D'Howard | Lac à la Cabane** 2 695 000 \$  
421 chemin des Verdier

**Fjord du Saguenay** 7 775 000 \$  
66 chemin de la Pointe-à-Gagnon

*Une question de valeurs*

J'ai fondé REALTA en janvier 2008 sur une promesse: faire du courtage immobilier de façon différente, résolument moderne. Pour nos clients. En faisant de la satisfaction de leurs exigences notre raison d'être. C'est notre image de marque et le fondement de notre succès. C'est une question de valeurs.

**ÉQUIPE FRANÇOIS BISSONNETTE**  
courtier immobilier agréé

